

SYNDICAT MIXTE D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE VIENNE BRIANCE GORRE

DELIBERATION – COMITE SYNDICAL N°CS_2026-14

Séance du 19/05/2026

Election du Président

NOMBRE DE MEMBRES			
Afférents	Présents	Pouvoirs	Votants
128	99	8	107

L'an deux mille vingt-six, le 19 mai, à 18 heures 30, l'Assemblée Délibérante du Syndicat Mixte d'Alimentation en Eau Potable VIENNE BRIANCE GORRE, dûment convoquée le 04 mai 2026, s'est réunie en session ordinaire à la salle Georges Bizet à BOSMIE L'AIGUILLE, sous la présidence de Monsieur Maurice LEBOUTET, Président Délégué du Syndicat,

Délégués présents : MME Marie Claude CHAMINADE, MM. Jean-Pierre GRANET, Philippe LACROIX, Emmanuel BAUDET, Jean Pierre BERGER, Jérôme BILLY, Thomas BOULESTEIX, Léo BUISSON, Pierre COLOMBET, MMES Gwenaëlle CHAMPEIL, Véronique DE FERLUC, Christelle GUILLOUT, Sabine PERRINET, MM. Thierry DUR, Julien FAUCHER, Bernard LAGRANDE, Daniel LAVALADE, Maurice LEBOUTET, Eric PAULHAN, Pierre PETILLON, Philippe SAVIGNAT, Nicolas BALOT, Jean Pierre DUCHER, Alexandre GARNIER, Laurent GERALD, MMES Isabelle COUTY-VANDENBROUCKE, Honorine LALLET, MM. Jean Marie MIGNOT, Gino NARAIN, Jean Marc POURE, Jean Christophe ROMAND, Pascal THEILLET, Stéphane THEILLET, Régis VILLEGER, Bernard GLANDUS, Emmanuel DEXET, Gaétan MOULY, Jean-Luc CELERIER, Jean-Luc LACHAUD, David MONS, Jacques QUICHAUD, Michel RAINAUD, Jean BETEMPS, Ludovic GATARD, MMES Yannick FAURE, Sylvie ROUX, Marylou DUVAL, MM. Didier CORDEAU, Gérard GRENIER, Michel ROCHE, Pascal LAPELLEGERIE, MME Séverine DUREISSEIX, MM. Alain CHAZELLE, Jean TRICARD, MMES Claudine CANDAS, Isabelle ROUGERIE, Christelle POULAIN, MM. Jean Louis DUBOIS, Alain SAUTOUR, Jacques FAURIOT, Régis DE SOLMS, David BEAUDOU, Jean Marie MASSY, Patrick JOUANNETAUD, Guy MONTET, Yannick MOURNETAS, Moïse BONNET, MME Aurélie BROWANG, MM. Bernard DEMOULINS, Jean Louis RIBET, Philippe MALITE, Julien QUINTANE, Jacques BARRY, Jean Bernard RIVASSEAU, Guillaume COQUET, Yoann RUFFEL, MME Sylvie GERMOND, MM. Pierre LALOI, Yannick LEFEVRE, Louis GALTIER, Hervé HEBRAS, MME Camille RICOUX-VIVES, MM Serge SOUBILEAU, Yves GAVINET, Bertrand DESBORDES, Christian LATOUILLE, MME Faustine LABALETTE, MM. André SOURY, Jean Claude LATHIERE, MME Gwenaëlle PAILLOT, MM. Raphaël RICHEFAL, Philippe BARRIERE, MMES Christine JEANJON, Laure DANGLA GENDREAU, MM. Bruno DESSANE, Pascal GAUTHIER, Yoan MASSIAS, Jean-Paul LONGUEUE, Jean Luc ANTOINE, **membres du Comité Syndical.**

Délégués excusés ou absents : MMES Laëtitia CALENDREAU, Nadine DECOUTY, MM. Jean-Noël BLANCHETON, Didier DELAVERGNAS, Alain FAVRAUD, Pierrick GOUTERON, Guillaume SARRE, Jacques MOIRAND, MME Laure COQUEL, MM. Damien DALLY, Patrick DELORD, Pierre JACQUES, Bernard DUCHASSAING, Jean Louis QUICHAUD, François LIONJAU, François BOISSERIE, Patrice CHAUVEL, Philippe GROLAUD, MME Justine CHAPUT, Gwladys LAVAUD, MM. Cédric THUILLIAS, Patrick ROUGERIE, Aymeric BROUSSAUD, Gaël DUFOURNEAU, Christophe MATHIEU, Franck LETOUX, Pierre DELHOUME, Eddy COIFFE, Pierre LAGRANGE, Hervé KEISER, **membres du Comité Syndical.**

Pouvoirs : M. Adrien DETRE à Yannick MOURNETAS, M ; Pierre JACQUES à Jean-Marc POURE, M. Pierre DELHOUME à M. Louis GALTIER, M. Pierre LAGRANGE à MME Laure DANGLA-GENDREAU, M. François LIONJAU à Michel RAINAUD, M. Guillaume SARRE à M. Emmanuel BAUDET, M. Bernard DUCHASSAING à MME Aurélie BROWANG et M. Jean-Louis QUICHAUD à M. Moïse BONNET.

Secrétaire de séance : M. Moïse BONNET.

DELIBERATION – COMITE SYNDICAL N°CS_2026-14

Séance du 19/05/2026

Election du Président

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer valablement.

Après l'installation du nouveau Comité syndical, le Président sortant, installe au poste de président, le doyen de l'assemblée, M. Jean-Marie MASSY, élu de la commune de MEILHAC qui fait désigner un secrétaire de séance et deux assesseurs.

M. Moïse BONNET de la commune de PAGEAS est désigné comme secrétaire de séance.

Mme. Gwenaëlle CHAMPEIL déléguée titulaire de la Communauté de Communes du Val de Vienne, et Mme Marylou DUVAL, de la commune de Gorre, sont désignés comme assesseurs.

Le président de séance, assisté des deux plus jeunes des délégués, désignés assesseurs, et après avoir vérifié les pouvoirs valides, recueille auprès des membres présents le(s) nom(s) des candidats au poste de président du Syndicat Mixte d'Alimentation en Eau Potable VIENNE-BRIANCE-GORRE.

Maurice LEBOUTET, délégué titulaire de la Communauté de Communes du Val de Vienne, se déclare candidat au poste de président.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Considérant que le président est élu au scrutin secret uninominal et à la majorité absolue. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3ème tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu ;

Il est procédé au vote ;

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

1er tour de scrutin :

■ Nombre de bulletins :	107
■ A déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) :	7
■ Reste, pour le nombre de suffrages exprimés :	100
■ Majorité absolue	54

A obtenu :

M. Maurice LEBOUTET, délégué titulaire de la Communauté de Communes du Val de Vienne : 100 voix (cent).

- M. Maurice LEBOUTET, délégué titulaire de la Communauté de Communes du VAL de VIENNE, ayant obtenu la majorité absolue au 1^{er} tour de scrutin, a été proclamé président et a été immédiatement installé. M. Maurice LEBOUTET a déclaré accepter cette fonction et assure la présidence de l'assemblée.

VOTE
Pour : 100
Contre : -
Abstention : -
Ne prend pas part au vote :

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Le Président du Syndicat,

SYNDICAT DES EAUX
VIENNE - BRIANCE - GORRE
Maurice LEBOUTET.

Le secrétaire de séance,

SYNDICAT DES EAUX
VIENNE - BRIANCE - GORRE
Moïse BONNET.

En application de l'ordonnance n°2021-13101 et du décret 2021-1311 du 07 octobre 2021, la présente délibération est exécutoire de plein droit à dater de sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département et de sa diffusion sur le site internet du Syndicat. En application des dispositions de l'article R.421-1 du Code de Justice Administrative, cette délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans les deux mois qui suivent sa publication dématérialisée et sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département.

Dépôt électronique de la Préfecture le :

Diffusion sur le site internet du Syndicat le :

27/05/2026

Envoyé en préfecture le 27/05/2026

Reçu en préfecture le 27/05/2026

Publié le

ID : 087-200080307-20260519-CS_2026_14-DE

SYNDICAT MIXTE D’ALIMENTATION EN EAU POTABLE

VIENNE-BRIANCE-GORRE

PROCES VERBAL

de l’élection du président, des vice-présidents et des autres membres du bureau

L’an deux mille-vingt-six, le 19 du mois de mai à 18 heures 30 minutes, en application des articles L. 5211-7 à L. 5211-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s’est réuni le conseil syndical du Syndicat Mixte d’Alimentation en Eau Potable Vienne Briance Gorre

Étaient présents les délégués suivants (indiquer les nom et prénom d’un délégué par case) :

Marie Claude CHAMINADE	Jean-Pierre GRANET	Philippe LACROIX	Emmanuel BAUDET
Jean Pierre BERGER	Jérôme BILLY	Thomas BOULESTEIX	Léo BUISSON
Pierre COLOMBET	Gwenaëlle CHAMPEIL	Véronique DE FERLUC	Christelle GUILLOUT
Sabine PERRINET	Thierry DUR	Julien FAUCHER	Bernard LAGRANDANNE
Daniel LAVALADE	Maurice LEBOUTET	Eric PAULHAN	Pierre PETILLON
Philippe SAVIGNAT	Nicolas BALOT	Jean Pierre DUCHER	Alexandre GARNIER
Laurent GERALD	Isabelle COUTY-VANDENBROUCKE	Honorine LALLET	Jean Marie MIGNOT
Gino NARAIN	Jean Marc POURE	Jean Christophe ROMAND	Pascal THEILLET
Stéphane THEILLET	Régis VILLEGER	Bernard GLANDUS	Emmanuel DEXET
Gaétan MOULY	Jean-Luc CELERIER	Jean-Luc LACHAUD	David MONS
Jacques QUICHAUD	Michel RAINAUD	Jean BETEMPS	Ludovic GATARD
Yannick FAURE	Sylvie ROUX	Marylou DUVAL	Didier CORDEAU
Gérard GRENIER	Michel ROCHE	Pascal LAPELLEGERIE	Séverine DUREISSEIX
Alain CHAZELLE	Jean TRICARD	Claudine CANDAS	Isabelle ROUGERIE
Christelle POULAIN	Jean Louis DUBOIS	Alain SAUTOUR	Jacques FAURIOT
Yannick MOURNETAS	Moïse BONNET	Aurélie BROWANG	Bernard DEMOULINS
Jean Louis RIBET	Philippe MALITE	Julien QUINTANE	Jacques BARRY
Jean Bernard RIVASSEAU	Guillaume COQUET	Yoann RUFFEL	Sylvie GERMOND
Pierre LALOI	Yannick LEFEVRE	Louis GALTIER	Hervé HEBRAS
Camille RICOUX-VIVES	Serge SOUBILEAU	Yves GAVINET	Bertrand DESBORDES
Christian LATOUILLE	Faustine LABALETTE	André SOURY	Jean Claude LATHIERE
Gwenaëlle PAILLOT	Raphaël RICHEFAL	Philippe BARRIERE	Christine JEANJON
Laure DANGLA GENDREAU	Bruno DESSANE	Pascal GAUTHIER	Yoan MASSIAS
Jean-Paul LONGEQUEUE	Jean Luc ANTOINE		

, Membres du nouveau Comité Syndical

Absents ¹ : MMES Laëtitia CALENDREAU, Nadine DECOUTY, MM. Jean-Noël BLANCHETON, Didier DELAVERGNAS, Alain FAVRAUD, Pierrick GOUTERON, Guillaume SARRE, Jacques MOIRAND, MME Laure COQUEL, MM. Damien DALLY, Patrick DELORD, Pierre JACQUES, Bernard DUCHASSAING, Jean Louis QUICHAUD, François LIONJAU, François BOISSERIE, Patrice CHAUVEL, Philippe GROLAUD, MME Justine CHAPUT, Gwladys LAVAUD, MM. Cédric THUILLIAS, Patrick ROUGERIE, Aymeric BROUSSAUD, Gaël DUFOURNEAU, Christophe MATHIEU, Franck LETOUX, Pierre DELHOUME, Eddy COIFFE, Pierre LAGRANGE, Hervé KEISER, membres du nouveau Comité Syndical.

Pouvoirs : M. Adrien DETRE à Yannick MOURNETAS, M ; Pierre JACQUES à Jean-Marc POURE, M. Pierre DELHOUME à M. Louis GALTIER, M. Pierre LAGRANGE à MME Laure DANGLA-GENDREAU, M. François LIONJAU à Michel RAINAUD, M. Guillaume SARRE à M. Emmanuel BAUDET, M. Bernard DUCHASSAING à MME Aurélie BROWANG et M. Jean-Louis QUICHAUD à M. Moïse BONNET.

1. Installation du Comité Syndical ²

La séance a été ouverte sous la présidence de M Maurice LEBOUTET, président sortant, qui a déclaré les membres du Comité Syndical cités ci-dessus (présents et absents) installés dans leurs fonctions.

M. Moïse BONNET, délégué titulaire de la commune de PAGEAS, a été désigné en qualité de secrétaire par le Comité Syndical (art. L. 2121-15 du CGCT).

2. Élection du président

2.1. Présidence de l’assemblée

M. Jean Marie MASSY, délégué titulaire de la commune de MEILHAC, le plus âgé des membres présents du Comité Syndical a pris la présidence de l’assemblée (art.L.5211-9 du CGCT). Il a procédé à l’appel nominal des membres du conseil, a dénombré 99 délégués présents et a constaté que la condition de quorum posée à l’article L. 2121-17 du CGCT était remplie³.

Il a ensuite invité le Comité Syndical à procéder à l’élection du Président. Il a rappelé qu’en application des articles L.5211-2, L. 2122-4 et L. 2122-7 du CGCT, le Président est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du Comité Syndical. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n’a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l’élection a lieu à la majorité relative. En cas d’égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

2.2. Le Syndicat

Le Comité Syndical a désigné deux assesseurs : Mme Gwenaëlle CHAMPEIL, déléguée titulaire de la communauté de communes VAL de VIENNE et Mme Marylou DUVAL, déléguée titulaire de la commune de GORRE.

2.3. Déroulement de chaque tour de scrutin

Chaque délégué syndical, à l’appel de son nom, s’est approché de la table de vote. Il a fait constater au Président qu’il n’était porteur que d’une seule enveloppe du modèle uniforme fourni par le Syndicat. Le Président l’a constaté, sans toucher l’enveloppe que le délégué syndical a déposé lui-même dans l’urne. Le nombre des délégués qui n’ont pas souhaité prendre part au vote, à l’appel de leur nom, a été enregistré.

Après le vote du dernier délégué, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote. Les bulletins et enveloppes déclarés nuls par le bureau électoral en application de l’article L. 66 du code électoral ont été sans exception signés par les membres du bureau et annexés au procès-verbal avec mention de la cause de leur annexion. Ces bulletins et enveloppes ont été annexés les premiers avec leurs enveloppes, les secondes avec leurs bulletins, le tout placé dans une enveloppe close jointe au procès-verbal portant l’indication du scrutin concerné.

Lorsque l’élection n’a pas été acquise lors d’un des deux premiers tours de scrutin, il a été procédé à un nouveau tour de scrutin.

2.4. Résultats du premier tour de scrutin

Le nombre de présents est de 99 membres et de 8 pouvoirs.

a. Nombre de délégués présents à l’appel n’ayant pas pris part au vote	0
b. Nombre de votants (enveloppes déposées)	107
c. Nombre de suffrages déclarés blancs et nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)	7
d. Nombre de suffrages exprimés [b - c]	100
e. Majorité absolue ⁴	54

IINDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l’ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
M. LEBOUTET Maurice	100	Cent

1 Préciser s'ils sont excusés

2 Ce paragraphe n'est pas rempli lorsque l'élection du maire et des adjoints a lieu en cours de mandature.

3 Majorité des membres en exercice du conseil municipal ou nouvelle convocation sans condition de quorum.

4 La majorité absolue est égale, si le nombre de suffrages exprimés est pair, à la moitié plus un des suffrages exprimés ou, si le nombre des suffrages exprimés est impair, à la moitié du nombre pair immédiatement supérieur.

Proclamation de l’élection du Président

M. Maurice LEBOUTET, délégué titulaire de la Communauté de Communes Val de Vienne a été proclamé président et a été immédiatement installé.

3. Élection des Vice-Présidents

Sous la présidence de M. Maurice LEBOUTET, élu Président, le Comité Syndical a été invité à procéder à l’élection des Vice-Présidents. Il a été rappelé que les Vice-Présidents sont élus selon les mêmes modalités que le Président (art. L.522-2, L. 2122-4, L. 2122-7 et L. 2122-7-1 du CGCT).
Le Président a indiqué qu’en application de l’article L. 5211-10 du CGCT, le bureau est composé du Président, d’un ou plusieurs Vice-Présidents et éventuellement d’un ou plusieurs autres membres. Le nombre de Vice-Présidents ne peut excéder 20% de l’effectif total de l’assemblée délibérante et ne peut jamais être supérieur à 15 Vice-Présidents. Sur proposition du Président, le Comité Syndical a fixé à **6** le nombre des Vice-Présidents du Président du Syndicat et à **10** le nombre des autres membres du bureau.
A noter le départ à 20h01 de M. Gino NARAIN, délégué titulaire de la Communauté Urbaine de LIMOGES METROPOLE
Le nombre de présents est maintenant de 98 membres et de 9 pouvoirs.

3.1. Élection du premier Vice-Président

a. Nombre de délégués présents à l’appel n’ayant pas pris part au vote	0
b. Nombre de votants (enveloppes déposées)	107
c. Nombre de suffrages déclarés blancs et nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)	6
d. Nombre de suffrages exprimés [b - c]	101
e. Majorité absolue ⁵	54

IINDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l’ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
M. THEILLET Pascal	101	Cent-un

Proclamation de l’élection du premier Vice-Président

M. Pascal THEILLET, délégué titulaire de la Communauté Urbaine Limoges Métropole, a été proclamé premier Vice-Président et immédiatement installé.
A noter le départ à 20h04 de Mme Sylvie ROUX, déléguée titulaire de la Commune de GLANGES.
Le nombre de présents est maintenant de 97 membres et de 9 pouvoirs.

3.2. Élection du deuxième Vice-Président

3.2.1. Résultats du premier tour de scrutin

a. Nombre de délégués présents à l’appel n’ayant pas pris part au vote	0
b. Nombre de votants (enveloppes déposées)	106
c. Nombre de suffrages déclarés blancs et nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)	3
d. Nombre de suffrages exprimés [b - c]	103
e. Majorité absolue ⁶	54

IINDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l’ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
M. LATOUILLE Christian	103	Cent trois

Proclamation de l’élection du deuxième Vice-Président

M. Christian LATOUILLE, délégué titulaire de la commune de Saint HILAIRE BONNEVAL a été proclamé deuxième Vice-Président et immédiatement installé.

5 La majorité absolue est égale, si le nombre de suffrages exprimés est pair, à la moitié plus un des suffrages exprimés ou, si le nombre des suffrages exprimés est impair, à la moitié du nombre pair immédiatement supérieur.

3.3. Élection du troisième vice-président

3.3.1. Résultats du premier tour de scrutin

a. Nombre de délégués présents à l’appel n’ayant pas pris part au vote	0
b. Nombre de votants (enveloppes déposées)	106
c. Nombre de suffrages déclarés blancs et nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)	5
d. Nombre de suffrages exprimés [b - c]	101
e. Majorité absolue ⁷	54

IINDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l’ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
MME DUREISSEIX Séverine	101	Cent un

Proclamation de l’élection du troisième Vice-Président

Mme Séverine DUREISSEIX, déléguée titulaire de la commune de LA CHAPELLE MONTBRANDEIX, a été proclamée troisième Vice-Président et immédiatement installée.

3.4. Élection du quatrième Vice-Président

3.4.1. Résultats du premier tour de scrutin

a. Nombre de délégués présents à l’appel n’ayant pas pris part au vote	0
b. Nombre de votants (enveloppes déposées)	106
c. Nombre de suffrages déclarés blancs et nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)	2
d. Nombre de suffrages exprimés [b - c]	104
e. Majorité absolue ⁸	54

IINDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l’ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
M. GAUTHIER Pascal	104	Cent quatre

Proclamation de l’élection du quatrième Vice-Président

M. Pascal GAUTHIER, délégué titulaire de la commune de Saint YRIEIX la PERCHE a été proclamé quatrième Vice-Président et immédiatement installé.

3.5. Élection du cinquième Vice-Président

3.5.1. Résultats du premier tour de scrutin

a. Nombre de délégués présents à l’appel n’ayant pas pris part au vote	0
b. Nombre de votants (enveloppes déposées)	106
c. Nombre de suffrages déclarés blancs et nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)	4
d. Nombre de suffrages exprimés [b - c]	102
e. Majorité absolue ⁹	54

IINDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l’ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
M. BALOT Nicolas	102	Cent deux

Proclamation de l’élection du cinquième Vice-Président

M. Nicolas BALOT, délégué titulaire de la communauté urbaine de Limoges Métropole a été proclamé cinquième Vice-Président et immédiatement installé.

Envoyé en préfecture le 27/05/2026
Reçu en préfecture le 27/05/2026
Publié le
ID : 087-200080307-20260519-CS_2026_14-DE

7 La majorité absolue est égale, si le nombre de suffrages exprimés est pair, à la moitié plus un des suffrages exprimés ou, si le nombre des suffrages exprimés est impair, à la moitié du nombre pair immédiatement supérieur.

8 La majorité absolue est égale, si le nombre de suffrages exprimés est pair, à la moitié plus un des suffrages exprimés ou, si le nombre des suffrages exprimés est impair, à la moitié du nombre pair immédiatement supérieur.

9 La majorité absolue est égale, si le nombre de suffrages exprimés est pair, à la moitié plus un des suffrages exprimés ou, si le nombre des suffrages exprimés est impair, à la moitié du nombre pair immédiatement supérieur.

3.6. Élection du sixième Vice-Président

3.6.1. Résultats du premier tour de scrutin

a. Nombre de délégués présents à l’appel n’ayant pas pris part au vote	0
b. Nombre de votants (enveloppes déposées)	106
c. Nombre de suffrages déclarés blancs et nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)	11
d. Nombre de suffrages exprimés [b - c]	95
e. Majorité absolue ¹⁰	54

IINDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l’ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
M. DEXET Emmanuel	95	Quatre-vingt quinze

Proclamation de l’élection du sixième Vice-Président

M. Emmanuel DEXET, délégué titulaire de la commune de BUSSIERE GALANT a été proclamé sixième Vice-Président et immédiatement installé.

4. Élection des autres membres du bureau

Sous la présidence de M. Maurice LEBOUTET, élu Président, le Comité Syndical a été invité à procéder à l’élection des autres membres du bureau. Il a été rappelé que les autres membres du bureau sont élus selon les mêmes modalités que le président (art. L.5211-2, L. 2122-4, L. 2122-7 et L. 2122-7-1 du CGCT).

4.1. Élection du premier membre du bureau

4.1.1. Résultats du premier tour de scrutin

a. Nombre de délégués présents à l’appel n’ayant pas pris part au vote	0
b. Nombre de votants (enveloppes déposées)	106
c. Nombre de suffrages déclarés blancs et nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)	0
d. Nombre de suffrages exprimés [b - c]	106
e. Majorité absolue ¹¹	54

IINDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l’ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
M. PAULHAN Eric	106	Cent six

Proclamation de l’élection du premier membre du bureau

M. Eric PAULHAN, délégué titulaire de la communauté de communes VAL de VIENNE a été proclamé premier membre du bureau et immédiatement installé.

4.2. Élection du deuxième membre du bureau

4.2.1. Résultats du premier tour de scrutin

a. Nombre de délégués présents à l’appel n’ayant pas pris part au vote	0
b. Nombre de votants (enveloppes déposées)	106
c. Nombre de suffrages déclarés blancs et nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)	0
d. Nombre de suffrages exprimés [b - c]	106
e. Majorité absolue ¹²	54

IINDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l’ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
M. SOURY André	106	Cent six

Proclamation de l’élection du deuxième membre du bureau

M. André SOURY, délégué titulaire de la commune Saint LAURENT sur GORRE a été proclamé deuxième membre du bureau et immédiatement installé.

10 La majorité absolue est égale, si le nombre de suffrages exprimés est pair, à la moitié plus un des suffrages exprimés ou, si le nombre des suffrages exprimés est impair, à la moitié du nombre pair immédiatement supérieur.

4.3. Élection du troisième membre du bureau

4.3.1. Résultats du premier tour de scrutin

a. Nombre de délégués présents à l’appel n’ayant pas pris part au vote	0
b. Nombre de votants (enveloppes déposées)	106
c. Nombre de suffrages déclarés blancs et nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)	0
d. Nombre de suffrages exprimés [b - c]	106
e. Majorité absolue ¹³	54

IINDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l’ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
M. François BOISSERIE	106	Cent six

Proclamation de l’élection du troisième membre du bureau

M. François BOISSERIE, délégué titulaire de la commune de GLANDON a été proclamé troisième membre du bureau et immédiatement installé.

4.4. Élection du quatrième membre du bureau

4.4.1. Résultats du premier tour de scrutin

a. Nombre de délégués présents à l’appel n’ayant pas pris part au vote	0
b. Nombre de votants (enveloppes déposées)	106
c. Nombre de suffrages déclarés blancs et nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)	0
d. Nombre de suffrages exprimés [b - c]	106
e. Majorité absolue ¹⁴	54

IINDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l’ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
M. DUBOIS Jean Louis	106	Cent six

Proclamation de l’élection du quatrième membre du bureau

M. Jean Louis DUBOIS, délégué titulaire de la commune MAGNAC BOURG a été proclamé quatrième membre du bureau et immédiatement installé.

4.5. Élection du cinquième membre du bureau

4.5.1. Résultats du premier tour de scrutin

a. Nombre de délégués présents à l’appel n’ayant pas pris part au vote	0
b. Nombre de votants (enveloppes déposées)	106
c. Nombre de suffrages déclarés blancs et nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)	0
d. Nombre de suffrages exprimés [b - c]	106
e. Majorité absolue ¹⁵	54

IINDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l’ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
M. GARNIER Alexandre	106	Cent six

Proclamation de l’élection du cinquième membre du bureau

M. Alexandre GARNIER, délégué titulaire de la communauté urbaine de Limoges Métropole a été proclamé cinquième membre du bureau et immédiatement installé.

13 La majorité absolue est égale, si le nombre de suffrages exprimés est pair, à la moitié plus un des suffrages exprimés ou, si le nombre des suffrages exprimés est impair, à la moitié du nombre pair immédiatement supérieur.

14

4.6. Élection du sixième membre du bureau

4.6.1. Résultats du premier tour de scrutin

a. Nombre de délégués présents à l’appel n’ayant pas pris part au vote	0
b. Nombre de votants (enveloppes déposées)	106
c. Nombre de suffrages déclarés blancs et nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)	0
d. Nombre de suffrages exprimés [b - c]	106
e. Majorité absolue ¹⁶	54

IINDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l’ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
M. GRANET Jean Pierre	106	Cent six

Proclamation de l’élection du sixième membre du bureau

M. Jean Pierre GRANET, délégué titulaire de la communauté de communes Porte Océane du Limousin a été proclamé sixième membre du bureau et immédiatement installé.

4.7. Élection du septième membre du bureau

4.7.1. Résultats du premier tour de scrutin

a. Nombre de délégués présents à l’appel n’ayant pas pris part au vote	0
b. Nombre de votants (enveloppes déposées)	106
c. Nombre de suffrages déclarés blancs et nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)	0
d. Nombre de suffrages exprimés [b - c]	106
e. Majorité absolue ¹⁷	54

IINDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l’ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
M. MASSY Jean Marie	106	Cent six

Proclamation de l’élection du septième membre du bureau

M. Jean Marie MASSY, délégué titulaire de la commune MEILHAC a été proclamé septième membre du bureau et immédiatement installé.

4.8. Élection du huitième membre du bureau

4.8.1. Résultats du premier tour de scrutin

a. Nombre de délégués présents à l’appel n’ayant pas pris part au vote	0
b. Nombre de votants (enveloppes déposées)	106
c. Nombre de suffrages déclarés blancs et nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)	0
d. Nombre de suffrages exprimés [b - c]	106
e. Majorité absolue ¹⁸	54

IINDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l’ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
MME PAILLOT Gwenaëlle	106	Cent six

Proclamation de l’élection du huitième membre du bureau

Mme Gwenaëlle PAILLOT, déléguée titulaire de la commune de Saint MATHIEU a été proclamée huitième membre du bureau et immédiatement installée.

16 La majorité absolue est égale, si le nombre de suffrages exprimés est pair, à la moitié plus un des suffrages exprimés ou, si le nombre des suffrages exprimés est impair, à la moitié du nombre pair immédiatement supérieur.

4.9. Élection du neuvième membre du bureau

4.9.1. Résultats du premier tour de scrutin

a. Nombre de délégués présents à l’appel n’ayant pas pris part au vote	0
b. Nombre de votants (enveloppes déposées)	106
c. Nombre de suffrages déclarés blancs et nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)	0
d. Nombre de suffrages exprimés [b - c]	106
e. Majorité absolue ¹⁹	54

IINDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l’ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
M. POURE Jean Marc	106	Cent six

Proclamation de l’élection du neuvième membre du bureau

M. Jean Marc POURE, délégué titulaire de la communauté urbaine de Limoges Métropole a été proclamé neuvième membre du bureau et immédiatement installé.

4.10. Élection du dixième membre du bureau

4.10.1. Résultats du premier tour de scrutin

a. Nombre de délégués présents à l’appel n’ayant pas pris part au vote	0
b. Nombre de votants (enveloppes déposées)	106
c. Nombre de suffrages déclarés blancs et nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)	0
d. Nombre de suffrages exprimés [b - c]	106
e. Majorité absolue ²⁰	54

IINDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l’ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
M. ROMAND Jean Christophe	106	Cent six

Proclamation de l’élection du dixième membre du bureau

M. Jean Christophe ROMAND, délégué titulaire de la communauté urbaine de Limoges Métropole a été proclamé dixième membre du bureau et immédiatement installé.

Envoyé en préfecture le 27/05/2026
Reçu en préfecture le 27/05/2026
Publié le
ID : 087-200080307-20260519-CS_2026_14-DE

19 La majorité absolue est égale, si le nombre de suffrages exprimés est pair, à la moitié plus un des suffrages exprimés ou, si le nombre des suffrages exprimés est impair, à la moitié du nombre pair immédiatement supérieur.

5. Observations et réclamations ⁹⁹

6. Clôture du procès-verbal

Le présent procès-verbal, dressé et clos, le 19 mai 2026 à 21 h 37 heures, minutes, en double exemplaire ¹⁰⁰ a été, après lecture, signé par le président (ou son remplaçant), le délégué le plus âgé, les assesseurs et le secrétaire.

Le président (ou son remplaçant),


SYNDICAT DES EAUX
V.E.G.
VERMORELLE - FERNANCE - GORRE

Le délégué le plus âgé,



Les assesseurs

DUAL Marylou


CHAPPEIL Gwenaelle


Le secrétaire,

BONNET Moïse



Envoyé en préfecture le 27/05/2026
Reçu en préfecture le 27/05/2026
Publié le
ID : 087-200080307-20260519-CS_2026_14-DE

⁹⁹ Si les observations et réclamations sont trop longues pour être consignées dans cet espace, elles sont rédigées sur une feuille annexe, signée et paraphée par les membres du bureau, qui est jointe au procès-verbal. Mention de cette annexion est faite au bas du paragraphe « Observations et réclamations ».

¹⁰⁰ Le premier exemplaire du procès-verbal est conservé au secrétariat du syndicat avec un exemplaire de la feuille de proclamation. Le second exemplaire doit être aussitôt transmis, avec toutes les autres pièces annexées, au représentant de l'État.

SYNDICAT MIXTE D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE VIENNE BRIANCE GORRE

DELIBERATION – COMITE SYNDICAL N°CS_2026-15

Séance du 19/05/2026

Détermination du nombre de vice-présidents et des autres membres du Bureau

NOMBRE DE MEMBRES			
Afférents	Présents	Pouvoirs	Votants
128	99	9	108

L'an deux mille vingt-six, le 19 mai, à 18 heures 30, l'Assemblée Délibérante du Syndicat Mixte d'Alimentation en Eau Potable VIENNE BRIANCE GORRE, dûment convoquée le 04 mai 2026, s'est réunie en session ordinaire à la salle Georges Bizet à BOSMIE L'AIGUILLE, sous la présidence de Monsieur Maurice LEBOUTET, Président Délégué du Syndicat,

Délégués présents : MME Marie Claude CHAMINADE, MM. Jean-Pierre GRANET, Philippe LACROIX, Emmanuel BAUDET, Jean Pierre BERGER, Jérôme BILLY, Thomas BOULESTEIX, Léo BUISSON, Pierre COLOMBET, MMES Gwenaëlle CHAMPEIL, Véronique DE FERLUC, Christelle GUILLOUT, Sabine PERRINET, MM. Thierry DUR, Gino NARAIN Julien FAUCHER, Bernard LAGRANDE, Daniel LAVALADE, Maurice LEBOUTET, Eric PAULHAN, Pierre PETILLON, Philippe SAVIGNAT, Nicolas BALOT, Jean Pierre DUCHER, Alexandre GARNIER, Laurent GERALD, MMES Isabelle COUTY-VANDENBROUCKE, Honorine LALLET, MM. Jean Marie MIGNOT, Gino NARAIN, Jean Marc POURE, Jean Christophe ROMAND, Pascal THEILLET, Stéphane THEILLET, Régis VILLEGER, Bernard GLANDUS, Emmanuel DEXET, Gaétan MOULY, Jean-Luc CELERIER, Jean-Luc LACHAUD, David MONS, Jacques QUICHAUD, Michel RAINAUD, Jean BETEMPS, Ludovic GATARD, MMES Yannick FAURE, Sylvie ROUX, Marylou DUVAL, MM. Didier CORDEAU, Gérard GRENIER, Michel ROCHE, Pascal LAPELLEGERIE, MME Séverine DUREISSEIX, MM. Alain CHAZELLE, Jean TRICARD, MMES Claudine CANDAS, Isabelle ROUGERIE, Christelle POULAIN, MM. Jean Louis DUBOIS, Alain SAUTOUR, Jacques FAURIOT, Régis DE SOLMS, David BEAUDOU, Jean Marie MASSY, Patrick JOUANNETAUD, Guy MONTET, Yannick MOURNETAS, Moïse BONNET, MME Aurélie BROWANG, MM. Bernard DEMOULINS, Jean Louis RIBET, Philippe MALITE, Julien QUINTANE, Jacques BARRY, Jean Bernard RIVASSEAU, Guillaume COQUET, Yoann RUFFEL, MME Sylvie GERMOND, MM. Pierre LALOI, Yannick LEFEVRE, Louis GALTIER, Hervé HEBRAS, MME Camille RICOUX-VIVES, MM. Serge SOUBILEAU, Yves GAVINET, Bertrand DESBORDES, Christian LATOUILLE, MME Faustine LABALETTE, MM. André SOURY, Jean Claude LATHIERE, MME Gwenaëlle PAILLOT, MM. Raphaël RICHELAL, Philippe BARRIERE, MMES Christine JEANJON, Laure DANGLA GENDREAU, MM. Bruno DESSANE, Pascal GAUTHIER, Yoan MASSIAS, Jean-Paul LONGEQUEUE, Jean Luc ANTOINE, **membres du Comité Syndical.**

Délégués excusés ou absents : MMES Laëtizia CALENDREAU, Nadine DECOUTY, MM. Jean-Noël BLANCHETON, Didier DELAVERGNAS, Alain FAVRAUD, Pierrick GOUTERON, Guillaume SARRE, Jacques MOIRAND, MME Laure COQUEL, MM. Damien DALLY, Patrick DELORD, Pierre JACQUES, Bernard DUCHASSAING, Jean Louis QUICHAUD, François LIONJAU, François BOISSERIE, Patrice CHAUVEL, Philippe GROLAUD, MME Justine CHAPUT, Gwladys LAVAUD, MM. Cédric THUILLIAS, Patrick ROUGERIE, Aymeric BROUSSAUD, Gaël DUFOURNEAU, Christophe MATHIEU, Franck LETOUX, Pierre DELHOUME, Eddy COIFFE, Pierre LAGRANGE, Hervé KEISER, **membres du Comité Syndical.**

Pouvoirs : M. Adrien DETRE à Yannick MOURNETAS, M. Pierre JACQUES à Jean-Marc POURE, M. Jacques MOIRAND à MME Sabine PERRINET, M. Pierre DELHOUME à M. Louis GALTIER, M. Pierre LAGRANGE à MME Laure DANGLA-GENDREAU, M. François LIONJAU à Michel RAINAUD, M. Guillaume SARRE à M. Emmanuel BAUDET, M. Bernard DUCHASSAING à MME Aurélie BROWANG et M. Jean-Louis QUICHAUD à M. Moïse BONNET.

Secrétaire de séance : M. Moïse BONNET.

DELIBERATION – COMITE SYNDICAL N°CS_2026-15

Séance du 19/05/2026

Détermination du nombre de vice-présidents et des autres membres du Bureau

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer valablement.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment l'article L.5211-10 du CGCT,

Considérant que l'article 4.4 des statuts du Syndicat mixte dit que le nombre des vice-présidents composant le bureau est librement déterminé par le comité syndical dans le respect des dispositions de l'article L. 5211-10 du CGCT,

Sur proposition du président, le comité syndical, après en avoir délibéré, à la majorité des suffrages exprimés :

Article 1 : fixe à 6 le nombre de vice-présidents.

Article 2 : fixe à 10 le nombre de délégués, autres membres du bureau.

VOTE
Pour : 108
Contre : -
Abstention : -
Ne prend pas part au vote : -

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Le Président du Syndicat,


SYNDICAT DES EAUX
VIENNE - BRIANCE - GORRE
Maurice LEBOUTET.

Le secrétaire de séance,


SYNDICAT DES EAUX
VIENNE - BRIANCE - GORRE
Moïse BONNET.

En application de l'ordonnance n°2021-13101 et du décret 2021-1311 du 07 octobre 2021, la présente délibération est exécutoire de plein droit à dater de sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département et de sa diffusion sur le site internet du Syndicat. En application des dispositions de l'article R.421-1 du Code de Justice Administrative, cette délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans les deux mois qui suivent sa publication dématérialisée et sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département.

Dépôt électronique de la Préfecture le :

Diffusion sur le site internet du Syndicat le :

27/05/2026

Envoyé en préfecture le 27/05/2026

Reçu en préfecture le 27/05/2026

Publié le

ID : 087-200080307-20260519-CS_2026_15-DE

SYNDICAT MIXTE D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE VIENNE BRIANCE GORRE

DELIBERATION – COMITE SYNDICAL N°CS_2026-16

Séance du 19/05/2026

Election du 1^{er} vice-président

NOMBRE DE MEMBRES			
Afférents	Présents	Pouvoirs	Votants
128	98	9	107

L'an deux mille vingt-six, le 19 mai, à 18 heures 30, l'Assemblée Délibérante du Syndicat Mixte d'Alimentation en Eau Potable VIENNE BRIANCE GORRE, dûment convoquée le 04 mai 2026, s'est réunie en session ordinaire à la salle Georges Bizet à BOSMIE L'AIGUILLE, sous la présidence de Monsieur Maurice LEBOUTET, Président Délégué du Syndicat,

Délégués présents : MME Marie Claude CHAMINADE, MM. Jean-Pierre GRANET, Philippe LACROIX, Emmanuel BAUDET, Jean Pierre BERGER, Jérôme BILLY, Thomas BOULESTEIX, Léo BUISSON, Pierre COLOMBET, MMES Gwenaëlle CHAMPEIL, Véronique DE FERLUC, Christelle GUILLOUT, Sabine PERRINET, MM. Thierry DUR, Julien FAUCHER, Bernard LAGRANDE, Daniel LAVALADE, Maurice LEBOUTET, Eric PAULHAN, Pierre PETILLON, Philippe SAVIGNAT, Nicolas BALOT, Jean Pierre DUCHER, Alexandre GARNIER, Laurent GERALD, MMES Isabelle COUTY-VANDENBROUCKE, Honorine LALLET, MM. Jean Marie MIGNOT, Gino NARAIN, Jean Marc POURE, Jean Christophe ROMAND, Pascal THEILLET, Stéphane THEILLET, Régis VILLEGGER, Bernard GLANDUS, Emmanuel DEXET, Gaétan MOULY, Jean-Luc CELERIER, Jean-Luc LACHAUD, David MONS, Jacques QUICHAUD, Michel RAINAUD, Jean BETEMPS, Ludovic GATARD, MMES Yannick FAURE, Sylvie ROUX, Marylou DUVAL, MM. Didier CORDEAU, Gérard GRENIER, Michel ROCHE, Pascal LAPELLEGERIE, MME Séverine DUREISSEIX, MM. Alain CHAZELLE, Jean TRICARD, MMES Claudine CANDAS, Isabelle ROUGERIE, Christelle POULAIN, MM. Jean Louis DUBOIS, Alain SAUTOUR, Jacques FAURIOT, Régis DE SOLMS, David BEAUDOU, Jean Marie MASSY, Patrick JOUANNETAUD, Guy MONTET, Yannick MOURNETAS, Moïse BONNET, MME Aurélie BROWANG, MM. Bernard DEMOULINS, Jean Louis RIBET, Philippe MALITE, Julien QUINTANE, Jacques BARRY, Jean Bernard RIVASSEAU, Guillaume COQUET, Yoann RUFFEL, MME Sylvie GERMOND, MM. Pierre LALOI, Yannick LEFEVRE, Louis GALTIER, Hervé HEBRAS, MME Camille RICOUX-VIVES, MM Serge SOUBILEAU, Yves GAVINET, Bertrand DESBORDES, Christian LATOUILLE, MME Faustine LABALETTE, MM. André SOURY, Jean Claude LATHIERE, MME Gwenaëlle PAILLOT, MM. Raphaël RICHEFAL, Philippe BARRIERE, MMES Christine JEANJON, Laure DANGLA GENDREAU, MM. Bruno DESSANE, Pascal GAUTHIER, Yoan MASSIAS, Jean-Paul LONGUEUE, Jean Luc ANTOINE, **membres du Comité Syndical.**

Délégués excusés ou absents : MMES Laëtitia CALENDREAU, Nadine DECOUTY, MM. Jean-Noël BLANCHETON, Didier DELAVERGNAS, Alain FAVRAUD, Pierrick GOUTERON, Guillaume SARRE, Jacques MOIRAND, MME Laure COQUEL, MM. Damien DALLY, Patrick DELORD, Pierre JACQUES, Bernard DUCHASSAING, Jean Louis QUICHAUD, François LIONJAU, François BOISSERIE, Patrice CHAUVEL, Philippe GROLAUD, MME Justine CHAPUT, Gwladys LAVAUD, MM. Cédric THUILLIAS, Patrick ROUGERIE, Aymeric BROUSSAUD, Gaël DUFOURNEAU, Christophe MATHIEU, Franck LETOUX, Pierre DELHOUME, Eddy COIFFE, Pierre LAGRANGE, Hervé KEISER, , Gino NARAIN **membres du Comité Syndical.**

Pouvoirs : M. Adrien DETRE à Yannick MOURNETAS, M. Pierre JACQUES à Jean-Marc POURE, M. Jacques MOIRAND à MME Sabine PERRINET, M. Pierre DELHOUME à M. Louis GALTIER, M. Pierre LAGRANGE à MME Laure DANGLA-GENDREAU, M. François LIONJAU à Michel RAINAUD, M. Guillaume SARRE à M. Emmanuel BAUDET, M. Bernard DUCHASSAING à MME Aurélie BROWANG et M. Jean-Louis QUICHAUD à M. Moïse BONNET.

Secrétaire de séance : M. Moïse BONNET.

DELIBERATION – COMITE SYNDICAL N°CS_2026-16

Séance du 19/05/2026

Election du 1^{er} vice-président

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer valablement.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales.

Considérant que les vice-présidents et les autres membres sont élus au scrutin secret et à la majorité absolue. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3^{ème} tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu ;

Vu la délibération n° CS_2026-15 déterminant le nombre de vice-présidents,

Après un appel de candidatures, il est procédé à l'élection du 1^{er} vice-président.

M. Pascal THEILLET, délégué titulaire de la Communauté Urbaine de Limoges Métropole, est candidat au poste de 1^{er} vice-président.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

1er tour de scrutin :

■ Nombre de bulletins :	107
■ A déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) :	6
■ Reste, pour le nombre de suffrages exprimés :	101
■ Majorité absolue	54

A obtenu :

Candidat : M. Pascal THEILLET, délégué titulaire de la Communauté Urbaine de Limoges Métropole : 101 voix (cent-un).

- M. Pascal THEILLET, délégué titulaire de la Communauté Urbaine de Limoges Métropole, ayant obtenu la majorité absolue au 1^{er} tour de scrutin, a été proclamé 1^{er} vice-président et déclaré installé dans ses fonctions.

VOTE
Pour : 101
Contre : -
Abstention : -
Ne prend pas part au vote : -

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Le Président du Syndicat,

SYNDICAT DES EAUX
VIENNE • BRIANCE • GORRE

Maurice LEBOUTET.

Le secrétaire de séance,

SYNDICAT DES EAUX
VIENNE • BRIANCE • GORRE

Moïse BONNET.

En application de l'ordonnance n°2021-13101 et du décret 2021-1311 du 07 octobre 2021, la présente délibération est exécutoire de plein droit à dater de sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département et de sa diffusion sur le site internet du Syndicat. En application des dispositions de l'article R.421-1 du Code de Justice Administrative, cette délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans les deux mois qui suivent sa publication dématérialisée et sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département.

Dépôt électronique de la Préfecture le :

Diffusion sur le site internet du Syndicat le :

Envoyé en préfecture le 27/05/2026

Reçu en préfecture le 27/05/2026

Publié le

ID : 087-200080307-20260519-CS_2026_16-DE

27/05/2026

SYNDICAT MIXTE D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE VIENNE BRIANCE GORRE

DELIBERATION – COMITE SYNDICAL N°CS_2026-17

Séance du 19/05/2026

Election du 2^{ème} vice-président

NOMBRE DE MEMBRES			
Afférents	Présents	Pouvoirs	Votants
128	97	9	106

L'an deux mille vingt-six, le 19 mai, à 18 heures 30, l'Assemblée Délibérante du Syndicat Mixte d'Alimentation en Eau Potable VIENNE BRIANCE GORRE, dûment convoquée le 04 mai 2026, s'est réunie en session ordinaire à la salle Georges Bizet à BOSMIE L'AIGUILLE, sous la présidence de Monsieur Maurice LEBOUTET, Président Délégué du Syndicat,

Délégués présents : MME Marie Claude CHAMINADE, MM. Jean-Pierre GRANET, Philippe LACROIX, Emmanuel BAUDET, Jean Pierre BERGER, Jérôme BILLY, Thomas BOULESTEIX, Léo BUISSON, Pierre COLOMBET, MMES Gwenaëlle CHAMPEIL, Véronique DE FERLUC, Christelle GUILLOUT, Sabine PERRINET, MM. Thierry DUR, Julien FAUCHER, Bernard LAGRANDE, Daniel LAVALADE, Maurice LEBOUTET, Eric PAULHAN, Pierre PETILLON, Philippe SAVIGNAT, Nicolas BALOT, Jean Pierre DUCHER, Alexandre GARNIER, Laurent GERALD, MMES Isabelle COUTY-VANDENBROUCKE, Honorine LALLET, MM. Jean Marie MIGNOT, Gino NARAIN, Jean Marc POURE, Jean Christophe ROMAND, Pascal THEILLET, Stéphane THEILLET, Régis VILLEGIER, Bernard GLANDUS, Emmanuel DEXET, Gaétan MOULY, Jean-Luc CELERIER, Jean-Luc LACHAUD, David MONS, Jacques QUICHAUD, Michel RAINAUD, Jean BETEMPS, Ludovic GATARD, MMES Yannick FAURE, Sylvie ROUX, Marylou DUVAL, MM. Didier CORDEAU, Gérard GRENIER, Michel ROCHE, Pascal LAPELLEGERIE, MME Séverine DUREISSEIX, MM. Alain CHAZELLE, Jean TRICARD, MMES Claudine CANDAS, Isabelle ROUGERIE, Christelle POULAIN, MM. Jean Louis DUBOIS, Alain SAUTOUR, Jacques FAURIOT, Régis DE SOLMS, David BEAUDOU, Jean Marie MASSY, Patrick JOUANNETAUD, Guy MONTET, Yannick MOURNETAS, Moïse BONNET, MME Aurélie BROWANG, MM. Bernard DEMOULINS, Jean Louis RIBET, Philippe MALITE, Julien QUINTANE, Jacques BARRY, Jean Bernard RIVASSEAU, Guillaume COQUET, Yoann RUFFEL, MME Sylvie GERMOND, MM. Pierre LALOI, Yannick LEFEVRE, Louis GALTIER, Hervé HEBRAS, MME Camille RICOUX-VIVES, MM Serge SOUBILEAU, Yves GAVINET, Bertrand DESBORDES, Christian LATOUILLE, MME Faustine LABALETTE, MM. André SOURY, Jean Claude LATHIERE, MME Gwenaëlle PAILLOT, MM. Raphaël RICHEFAL, Philippe BARRIERE, MMES Christine JEANJON, Laure DANGLA GENDREAU, MM. Bruno DESSANE, Pascal GAUTHIER, Yoan MASSIAS, Jean-Paul LONGUEQUEUE, Jean Luc ANTOINE, **membres du Comité Syndical.**

Délégués excusés ou absents : MMES Laëtitia CALENDREAU, Nadine DECOUTY, MM. Jean-Noël BLANCHETON, Didier DELAVERGNAS, Alain FAVRAUD, Pierrick GOUTERON, Guillaume SARRE, Jacques MOIRAND, MME Laure COQUEL, MM. Damien DALLY, Patrick DELORD, Pierre JACQUES, Bernard DUCHASSAING, Jean Louis QUICHAUD, François LIONJAU, François BOISSERIE, Patrice CHAUVEL, Philippe GROLAUD, MME Justine CHAPUT, Gwladys LAVAUD, MM. Cédric THUILLIAS, Patrick ROUGERIE, Aymeric BROUSSAUD, Gaël DUFOURNEAU, Christophe MATHIEU, Franck LETOUX, Pierre DELHOUME, Eddy COIFFE, Pierre LAGRANGE, Hervé KEISER, Gino NARAIN, Sylvie ROUX **membres du Comité Syndical.**

Pouvoirs : M. Adrien DETRE à Yannick MOURNETAS, M. Pierre JACQUES à Jean-Marc POURE, M. Jacques MOIRAND à MME Sabine PERRINET, M. Pierre DELHOUME à M. Louis GALTIER, M. Pierre LAGRANGE à MME Laure DANGLA-GENDREAU, M. François LIONJAU à Michel RAINAUD, M. Guillaume SARRE à M. Emmanuel BAUDET, M. Bernard DUCHASSAING à MME Aurélie BROWANG et M. Jean-Louis QUICHAUD à M. Moïse BONNET.

Secrétaire de séance : M. Moïse BONNET.

DELIBERATION – COMITE SYNDICAL N°CS_2026-17

Séance du 19/05/2026

Election du 2^{ème} vice-président

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer valablement.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales.

Considérant que les vice-présidents et les autres membres sont élus au scrutin secret et à la majorité absolue. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3^{ème} tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu ;

Vu la délibération n° CS_2026-15 déterminant le nombre de vice-Présidents,

Après un appel de candidatures, M. Christian LATOUILLE, délégué titulaire de la Commune de Saint HILAIRE BONNEVAL, se déclare candidat au poste de 2^{ème} vice-président et il est procédé à l'élection du 2^{ème} vice-président.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

1er tour de scrutin :

► Nombre de bulletins :	106
► A déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) :	3
► Reste, pour le nombre de suffrages exprimés :	103
► Majorité absolue	54

A obtenu :

Candidat : M. Christian LATOUILLE, délégué titulaire de la Commune de Saint HILAIRE BONNEVAL : 103 voix (cent trois).

- M. Christian LATOUILLE, délégué titulaire de la Commune de Saint HILAIRE BONNEVAL, ayant obtenu la majorité absolue, au 1^{er} tour de scrutin, a été proclamé 2^{ème} vice-président et déclaré installé dans ses fonctions.

VOTE
Pour : 103
Contre : -
Abstention : -
Ne prend pas part au vote : -

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Le Président du Syndicat,


SYNDICAT DES EAUX
VIENNE • BRANCE • GORRE
Maurice LEBOUTET.

Le secrétaire de séance,


SYNDICAT DES EAUX
VIENNE • BRANCE • GORRE
Moïse BONNET.

En application de l'ordonnance n°2021-13101 et du décret 2021-1311 du 07 octobre 2021, la présente délibération est exécutoire de plein droit à dater de sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département et de sa diffusion sur le site internet du Syndicat. En application des dispositions de l'article R.421-1 du Code de Justice Administrative, cette délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans les deux mois qui suivent sa publication dématérialisée et sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département.

Dépôt électronique de la Préfecture le :

Diffusion sur le site internet du Syndicat le :

27/05/2026

Envoyé en préfecture le 27/05/2026

Reçu en préfecture le 27/05/2026

Publié le

ID : 087-200080307-20260519-CS_2026_17-DE

SYNDICAT MIXTE D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE VIENNE BRIANCE GORRE

DELIBERATION – COMITE SYNDICAL N°CS_2026-18

Séance du 19/05/2026

Election du 3^{ème} vice-président

NOMBRE DE MEMBRES			
Afférents	Présents	Pouvoirs	Votants
128	97	9	106

L'an deux mille vingt-six, le 19 mai, à 18 heures 30, l'Assemblée Délibérante du Syndicat Mixte d'Alimentation en Eau Potable VIENNE BRIANCE GORRE, dûment convoquée le 04 mai 2026, s'est réunie en session ordinaire à la salle Georges Bizet à BOSMIE L'AIGUILLE, sous la présidence de Monsieur Maurice LEBOUTET, Président Délégué du Syndicat,

Délégués présents : MME Marie Claude CHAMINADE, MM. Jean-Pierre GRANET, Philippe LACROIX, Emmanuel BAUDET, Jean Pierre BERGER, Jérôme BILLY, Thomas BOULESTEIX, Léo BUISSON, Pierre COLOMBET, MMES Gwenaëlle CHAMPEIL, Véronique DE FERLUC, Christelle GUILLOUT, Sabine PERRINET, MM. Thierry DUR, Julien FAUCHER, Bernard LAGRANDE, Daniel LAVALADE, Maurice LEBOUTET, Eric PAULHAN, Pierre PETILLON, Philippe SAVIGNAT, Nicolas BALOT, Jean Pierre DUCHER, Alexandre GARNIER, Laurent GERALD, MMES Isabelle COUTY-VANDENBROUCKE, Honorine LALLET, MM. Jean Marie MIGNOT, Gino NARAIN, Jean Marc POURE, Jean Christophe ROMAND, Pascal THEILLET, Stéphane THEILLET, Régis VILLEGGER, Bernard GLANDUS, Emmanuel DEXET, Gaétan MOULY, Jean-Luc CELERIER, Jean-Luc LACHAUD, David MONS, Jacques QUICHAUD, Michel RAINAUD, Jean BETEMPS, Ludovic GATARD, MMES Yannick FAURE, Sylvie ROUX, Marylou DUVAL, MM. Didier CORDEAU, Gérard GRENIER, Michel ROCHE, Pascal LAPELLEGERIE, MME Séverine DUREISSEIX, MM. Alain CHAZELLE, Jean TRICARD, MMES Claudine CANDAS, Isabelle ROUGERIE, Christelle POULAIN, MM. Jean Louis DUBOIS, Alain SAUTOUR, Jacques FAURIOT, Régis DE SOLMS, David BEAUDOU, Jean Marie MASSY, Patrick JOUANNETAUD, Guy MONTET, Yannick MOURNETAS, Moïse BONNET, MME Aurélie BROWANG, MM. Bernard DEMOULINS, Jean Louis RIBET, Philippe MALITE, Julien QUINTANE, Jacques BARRY, Jean Bernard RIVASSEAU, Guillaume COQUET, Yoann RUFFEL, MME Sylvie GERMOND, MM. Pierre LALOI, Yannick LEFEVRE, Louis GALTIER, Hervé HEBRAS, MME Camille RICOUX-VIVES, MM Serge SOUBILEAU, Yves GAVINET, Bertrand DESBORDES, Christian LATOUILLE, MME Faustine LABALETTE, MM. André SOURY, Jean Claude LATHIERE, MME Gwenaëlle PAILLOT, MM. Raphaël RICHEFAL, Philippe BARRIERE, MMES Christine JEANJON, Laure DANGLA GENDREAU, MM. Bruno DESSANE, Pascal GAUTHIER, Yoan MASSIAS, Jean-Paul LONGUEUE, Jean Luc ANTOINE, **membres du Comité Syndical.**

Délégués excusés ou absents : MMES Laëtitia CALENDREAU, Nadine DECOUTY, MM. Jean-Noël BLANCHETON, Didier DELAVERGNAS, Alain FAVRAUD, Pierrick GOUTERON, Guillaume SARRE, Jacques MOIRAND, MME Laure COQUEL, MM. Damien DALLY, Patrick DELORD, Pierre JACQUES, Bernard DUCHASSAING, Jean Louis QUICHAUD, François LIONJAU, François BOISSERIE, Patrice CHAUVEL, Philippe GROLAUD, MME Justine CHAPUT, Gwladys LAVAUD, MM. Cédric THUILLIAS, Patrick ROUGERIE, Aymeric BROUSSAUD, Gaël DUFOURNEAU, Christophe MATHIEU, Franck LETOUX, Pierre DELHOUME, Eddy COIFFE, Pierre LAGRANGE, Hervé KEISER, Gino NARAIN, Sylvie ROUX **membres du Comité Syndical.**

Pouvoirs : M. Adrien DETRE à Yannick MOURNETAS, M. Pierre JACQUES à Jean-Marc POURE, M. Jacques MOIRAND à MME Sabine PERRINET, M. Pierre DELHOUME à M. Louis GALTIER, M. Pierre LAGRANGE à MME Laure DANGLA-GENDREAU, M. François LIONJAU à Michel RAINAUD, M. Guillaume SARRE à M. Emmanuel BAUDET, M. Bernard DUCHASSAING à MME Aurélie BROWANG et M. Jean-Louis QUICHAUD à M. Moïse BONNET.

Secrétaire de séance : M. Moïse BONNET.

DELIBERATION – COMITE SYNDICAL N°CS_2026-18

Séance du 19/05/2026

Election du 3^{ème} vice-président

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer valablement.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales.

Considérant que les Vice-Présidents et les autres membres sont élus au scrutin secret et à la majorité absolue. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3^{ème} tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu ;

Vu la délibération n° CS_2026-15 déterminant le nombre de vice-présidents,

Après un appel de candidatures, Mme Séverine DUREISSEIX, déléguée titulaire de la Commune de LA CHAPELLE MONTBRANDEIX, se déclare candidate au poste de 3^{ème} vice-présidente et il est procédé à l'élection.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

1er tour de scrutin :

► Nombre de bulletins :	106
► A déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) :	5
► Reste, pour le nombre de suffrages exprimés :	101
► Majorité absolue	54

A obtenu :

Candidate : Mme Séverine DUREISSEIX, déléguée titulaire de la Commune de LA CHAPELLE MONTBRANDEIX : 101 voix (cent-un).

- Mme Séverine DUREISSEIX, déléguée titulaire de la Commune de LA CHAPELLE MONTBRANDEIX, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé 3^{ème} vice-présidente et déclarée installée dans ses fonctions.

VOTE
Pour : 101
Contre : -
Abstention : -
Ne prend pas part au vote : -

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Le Président du Syndicat,

SYNDICAT DES EAUX
Vienne • Brance • Gorre

Maurice LEBOUTET.

Le secrétaire de séance,

SYNDICAT DES EAUX
Vienne • Brance • Gorre

Moïse BONNET.

En application de l'ordonnance n°2021-13101 et du décret 2021-1311 du 07 octobre 2021, la présente délibération est exécutoire de plein droit à dater de sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département et de sa diffusion sur le site internet du Syndicat. En application des dispositions de l'article R.421-1 du Code de Justice Administrative, cette délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans les deux mois qui suivent sa publication dématérialisée et sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département.

Dépôt électronique de la Préfecture le :

Diffusion sur le site internet du Syndicat le :

27/05/2026

Envoyé en préfecture le 27/05/2026

Reçu en préfecture le 27/05/2026

Publié le

ID : 087-200080307-20260519-CS_2026_18-DE

SYNDICAT MIXTE D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE VIENNE BRIANCE GORRE

DELIBERATION – COMITE SYNDICAL N°CS_2026-19

Séance du 19/05/2026

Election du 4^{ème} vice-président

NOMBRE DE MEMBRES			
Afférents	Présents	Pouvoirs	Votants
128	97	9	106

L'an deux mille vingt-six, le 19 mai, à 18 heures 30, l'Assemblée Délibérante du Syndicat Mixte d'Alimentation en Eau Potable VIENNE BRIANCE GORRE, dûment convoquée le 04 mai 2026, s'est réunie en session ordinaire à la salle Georges Bizet à BOSMIE L'AIGUILLE, sous la présidence de Monsieur Maurice LEBOUTET, Président Délégué du Syndicat,

Délégués présents : MME Marie Claude CHAMINADE, MM. Jean-Pierre GRANET, Philippe LACROIX, Emmanuel BAUDET, Jean Pierre BERGER, Jérôme BILLY, Thomas BOULESTEIX, Léo BUISSON, Pierre COLOMBET, MMES Gwenaëlle CHAMPEIL, Véronique DE FERLUC, Christelle GUILLOUT, Sabine PERRINET, MM. Thierry DUR, Julien FAUCHER, Bernard LAGRANDE, Daniel LAVALADE, Maurice LEBOUTET, Eric PAULHAN, Pierre PETILLON, Philippe SAVIGNAT, Nicolas BALOT, Jean Pierre DUCHER, Alexandre GARNIER, Laurent GERALD, MMES Isabelle COUTY-VANDENBROUCKE, Honorine LALLET, MM. Jean Marie MIGNOT, Gino NARAIN, Jean Marc POURE, Jean Christophe ROMAND, Pascal THEILLET, Stéphane THEILLET, Régis VILLEGIER, Bernard GLANDUS, Emmanuel DEXET, Gaétan MOULY, Jean-Luc CELERIER, Jean-Luc LACHAUD, David MONS, Jacques QUICHAUD, Michel RAINAUD, Jean BETEMPS, Ludovic GATARD, MMES Yannick FAURE, Sylvie ROUX, Marylou DUVAL, MM. Didier CORDEAU, Gérard GRENIER, Michel ROCHE, Pascal LAPELLEGERIE, MME Séverine DUREISSEIX, MM. Alain CHAZELLE, Jean TRICARD, MMES Claudine CANDAS, Isabelle ROUGERIE, Christelle POULAIN, MM. Jean Louis DUBOIS, Alain SAUTOUR, Jacques FAURIOT, Régis DE SOLMS, David BEAUDOU, Jean Marie MASSY, Patrick JOUANNETAUD, Guy MONTET, Yannick MOURNETAS, Moïse BONNET, MME Aurélie BROWANG, MM. Bernard DEMOULINS, Jean Louis RIBET, Philippe MALITE, Julien QUINTANE, Jacques BARRY, Jean Bernard RIVASSEAU, Guillaume COQUET, Yoann RUFFEL, MME Sylvie GERMOND, MM. Pierre LALOI, Yannick LEFEVRE, Louis GALTIER, Hervé HEBRAS, MME Camille RICOUX-VIVES, MM Serge SOUBILEAU, Yves GAVINET, Bertrand DESBORDES, Christian LATOUILLE, MME Faustine LABALETTE, MM. André SOURY, Jean Claude LATHIERE, MME Gwenaëlle PAILLOT, MM. Raphaël RICHEFAL, Philippe BARRIERE, MMES Christine JEANJON, Laure DANGLA GENDREAU, MM. Bruno DESSANE, Pascal GAUTHIER, Yoan MASSIAS, Jean-Paul LONGUEUE, Jean Luc ANTOINE, **membres du Comité Syndical.**

Délégués excusés ou absents : MMES Laëtitia CALENDREAU, Nadine DECOUTY, MM. Jean-Noël BLANCHETON, Didier DELAVERGNAS, Alain FAVRAUD, Pierrick GOUTERON, Guillaume SARRE, Jacques MOIRAND, MME Laure COQUEL, MM. Damien DALLY, Patrick DELORD, Pierre JACQUES, Bernard DUCHASSAING, Jean Louis QUICHAUD, François LIONJAU, François BOISSERIE, Patrice CHAUVEL, Philippe GROLAUD, MME Justine CHAPUT, Gwladys LAVAUD, MM. Cédric THUILLIAS, Patrick ROUGERIE, Aymeric BROUSSAUD, Gaël DUFOURNEAU, Christophe MATHIEU, Franck LETOUX, Pierre DELHOUME, Eddy COIFFE, Pierre LAGRANGE, Hervé KEISER, Gino NARAIN, Sylvie ROUX **membres du Comité Syndical.**

Pouvoirs : M. Adrien DETRE à Yannick MOURNETAS, M. Pierre JACQUES à Jean-Marc POURE, M. Jacques MOIRAND à MME Sabine PERRINET, M. Pierre DELHOUME à M. Louis GALTIER, M. Pierre LAGRANGE à MME Laure DANGLA-GENDREAU, M. François LIONJAU à Michel RAINAUD, M. Guillaume SARRE à M. Emmanuel BAUDET, M. Bernard DUCHASSAING à MME Aurélie BROWANG et M. Jean-Louis QUICHAUD à M. Moïse BONNET.

Secrétaire de séance : M. Moïse BONNET.

DELIBERATION – COMITE SYNDICAL N°CS_2026-19

Séance du 19/05/2026

Election du 4^{ème} vice-président

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer valablement.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales.

Considérant que les vice-présidents et les autres membres sont élus au scrutin secret et à la majorité absolue. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3^{ème} tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu ;

Vu la délibération n° CS_2026-15 déterminant le nombre de vice-présidents,

Après un appel de candidatures, M. Pascal GAUTHIER, délégué titulaire de la Commune de Saint YRIEIX la PERCHE se déclare candidat *et* il est procédé à l'élection du 4^{ème} Vice-Président.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

1er tour de scrutin :

➤ Nombre de bulletins :	106
➤ A déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) :	2
➤ Reste, pour le nombre de suffrages exprimés :	104
➤ Majorité absolue	54

A obtenu :

Candidat : M. Pascal GAUTHIER, *délégué titulaire de la Commune de Saint YRIEIX la PERCHE* : 104 voix (cent-quatre).

- M. Pascal GAUTHIER, délégué titulaire de la Commune de Saint YRIEIX la PERCHE, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé 4^{ème} vice-président et déclaré installé dans ses fonctions.

VOTE
Pour : 104
Contre : -
Abstention : -
Ne prend pas part au vote : -

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Le Président du Syndicat,
SYNDICAT DES EAUX
VIENNE | BRIANCE | GORRE

Maurice LEBOUTET.

Le secrétaire de séance,
SYNDICAT DES EAUX
VIENNE | BRIANCE | GORRE

Moïse BONNET.

En application de l'ordonnance n°2021-13101 et du décret 2021-1311 du 07 octobre 2021, la présente délibération est exécutoire de plein droit à dater de sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département et de sa diffusion sur le site internet du Syndicat. En application des dispositions de l'article R.421-1 du Code de Justice Administrative, cette délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans les deux mois qui suivent sa publication dématérialisée et sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département.

Dépôt électronique de la Préfecture le :

Diffusion sur le site internet du Syndicat le :

27/05/2026

Envoyé en préfecture le 27/05/2026

Reçu en préfecture le 27/05/2026

Publié le

ID : 087-200080307-20260519-CS_2026_19-DE

SYNDICAT MIXTE D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE VIENNE BRIANCE GORRE

DELIBERATION – COMITE SYNDICAL N°CS_2026-20

Séance du 19/05/2026

Election du 5^{ème} vice-président

NOMBRE DE MEMBRES			
Afférents	Présents	Pouvoirs	Votants
128	97	9	106

L'an deux mille vingt-six, le 19 mai, à 18 heures 30, l'Assemblée Délibérante du Syndicat Mixte d'Alimentation en Eau Potable VIENNE BRIANCE GORRE, dûment convoquée le 04 mai 2026, s'est réunie en session ordinaire à la salle Georges Bizet à BOSMIE L'AIGUILLE, sous la présidence de Monsieur Maurice LEBOUTET, Président Délégué du Syndicat,

Délégués présents : MME Marie Claude CHAMINADE, MM. Jean-Pierre GRANET, Philippe LACROIX, Emmanuel BAUDET, Jean Pierre BERGER, Jérôme BILLY, Thomas BOULESTEIX, Léo BUISSON, Pierre COLOMBET, MMES Gwenaëlle CHAMPEIL, Véronique DE FERLUC, Christelle GUILLOUT, Sabine PERRINET, MM. Thierry DUR, Julien FAUCHER, Bernard LAGRANDE, Daniel LAVALADE, Maurice LEBOUTET, Eric PAULHAN, Pierre PETILLON, Philippe SAVIGNAT, Nicolas BALOT, Jean Pierre DUCHER, Alexandre GARNIER, Laurent GERALD, MMES Isabelle COUTY-VANDENBROUCKE, Honorine LALLET, MM. Jean Marie MIGNOT, Gino NARAIN, Jean Marc POURE, Jean Christophe ROMAND, Pascal THEILLET, Stéphane THEILLET, Régis VILLEGIER, Bernard GLANDUS, Emmanuel DEXET, Gaëtan MOULY, Jean-Luc CELERIER, Jean-Luc LACHAUD, David MONS, Jacques QUICHAUD, Michel RAINAUD, Jean BETEMPS, Ludovic GATARD, MMES Yannick FAURE, Sylvie ROUX, Marylou DUVAL, MM. Didier CORDEAU, Gérard GRENIER, Michel ROCHE, Pascal LAPELLEGERIE, MME Séverine DUREISSEIX, MM. Alain CHAZELLE, Jean TRICARD, MMES Claudine CANDAS, Isabelle ROUGERIE, Christelle POULAIN, MM. Jean Louis DUBOIS, Alain SAUTOUR, Jacques FAURIOT, Régis DE SOLMS, David BEAUDOU, Jean Marie MASSY, Patrick JOUANNETAUD, Guy MONTET, Yannick MOURNETAS, Moïse BONNET, MME Aurélie BROWANG, MM. Bernard DEMOULINS, Jean Louis RIBET, Philippe MALITE, Julien QUINTANE, Jacques BARRY, Jean Bernard RIVASSEAU, Guillaume COQUET, Yoann RUFFEL, MME Sylvie GERMOND, MM. Pierre LALOI, Yannick LEFEVRE, Louis GALTIER, Hervé HEBRAS, MME Camille RICOUX-VIVES, MM Serge SOUBILEAU, Yves GAVINET, Bertrand DESBORDES, Christian LATOUILLE, MME Faustine LABALETTE, MM. André SOURY, Jean Claude LATHIERE, MME Gwenaëlle PAILLOT, MM. Raphaël RICHEFAL, Philippe BARRIERE, MMES Christine JEANJON, Laure DANGLA GENDREAU, MM. Bruno DESSANE, Pascal GAUTHIER, Yoan MASSIAS, Jean-Paul LONGUEUE, Jean Luc ANTOINE, **membres du Comité Syndical.**

Délégués excusés ou absents : MMES Laëtitia CALENDREAU, Nadine DECOUTY, MM. Jean-Noël BLANCHETON, Didier DELAVERGNAS, Alain FAVRAUD, Pierrick GOUTERON, Guillaume SARRE, Jacques MOIRAND, MME Laure COQUEL, MM. Damien DALLY, Patrick DELORD, Pierre JACQUES, Bernard DUCHASSAING, Jean Louis QUICHAUD, François LIONJAU, François BOISSERIE, Patrice CHAUVEL, Philippe GROLAUD, MME Justine CHAPUT, Gwladys LAVAUD, MM. Cédric THUILLIAS, Patrick ROUGERIE, Aymeric BROUSSAUD, Gaël DUFOURNEAU, Christophe MATHIEU, Franck LETOUX, Pierre DELHOUME, Eddy COIFFE, Pierre LAGRANGE, Hervé KEISER, Gino NARAIN, Sylvie ROUX **membres du Comité Syndical.**

Pouvoirs : M. Adrien DETRE à Yannick MOURNETAS, M. Pierre JACQUES à Jean-Marc POURE, M. Jacques MOIRAND à MME Sabine PERRINET, M. Pierre DELHOUME à M. Louis GALTIER, M. Pierre LAGRANGE à MME Laure DANGLA-GENDREAU, M. François LIONJAU à Michel RAINAUD, M. Guillaume SARRE à M. Emmanuel BAUDET, M. Bernard DUCHASSAING à MME Aurélie BROWANG et M. Jean-Louis QUICHAUD à M. Moïse BONNET.

Secrétaire de séance : M. Moïse BONNET.

DELIBERATION – COMITE SYNDICAL N°CS_2026-20

Séance du 19/05/2026

Election du 5^{ème} vice-président

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer valablement.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales.

Considérant que les Vice-Présidents et les autres membres sont élus au scrutin secret et à la majorité absolue. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3^{ème} tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu ;

Vu la délibération n° CS_2026-15 déterminant le nombre de vice-présidents,

Après un appel de candidatures, M. Nicolas BALOT, délégué titulaire de la Communauté Urbaine de Limoges Métropole se déclare candidat et il est procédé à l'élection du 5^{ème} Vice-Président.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

1er tour de scrutin :

■ Nombre de bulletins :	106
■ A déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) :	4
■ Reste, pour le nombre de suffrages exprimés :	102
■ Majorité absolue	54

A obtenu :

Candidat : M. Nicolas BALOT, délégué titulaire de la Communauté Urbaine de Limoges Métropole : 102 voix (cent-deux).

- M. Nicolas BALOT, délégué titulaire de la Communauté Urbaine de Limoges Métropole, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé 5^{ème} vice-président et déclaré installé dans ses fonctions.

VOTE
Pour : 102
Contre : -
Abstention : -
Ne prend pas part au vote :-

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Le Président du Syndicat,
SYNDICAT DES EAUX
VIENNE • BRIANCE • GORRE

Maurice LEBOUTET.

Le secrétaire de séance,
SYNDICAT DES EAUX
VIENNE • BRIANCE • GORRE

Moïse BONNET.

En application de l'ordonnance n°2021-13101 et du décret 2021-1311 du 07 octobre 2021, la présente délibération est exécutoire de plein droit à dater de sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département et de sa diffusion sur le site internet du Syndicat. En application des dispositions de l'article R.421-1 du Code de Justice Administrative, cette délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans les deux mois qui suivent sa publication dématérialisée et sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département.

Dépôt électronique de la Préfecture le :

Diffusion sur le site internet du Syndicat le :

27/05/2026

Envoyé en préfecture le 27/05/2026

Reçu en préfecture le 27/05/2026

Publié le

ID : 087-200080307-20260519-CS_2026_20-DE

SYNDICAT MIXTE D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE VIENNE BRIANCE GORRE

DELIBERATION – COMITE SYNDICAL N°CS_2026-21

Séance du 19/05/2026

Election du 6^{ème} vice-président

NOMBRE DE MEMBRES			
Afférents	Présents	Pouvoirs	Votants
128	97	9	106

L'an deux mille vingt-six, le 19 mai, à 18 heures 30, l'Assemblée Délibérante du Syndicat Mixte d'Alimentation en Eau Potable VIENNE BRIANCE GORRE, dûment convoquée le 04 mai 2026, s'est réunie en session ordinaire à la salle Georges Bizet à BOSMIE L'AIGUILLE, sous la présidence de Monsieur Maurice LEBOUTET, Président Délégué du Syndicat,

Délégués présents : MME Marie Claude CHAMINADE, MM. Jean-Pierre GRANET, Philippe LACROIX, Emmanuel BAUDET, Jean Pierre BERGER, Jérôme BILLY, Thomas BOULESTEIX, Léo BUISSON, Pierre COLOMBET, MMES Gwenaëlle CHAMPEIL, Véronique DE FERLUC, Christelle GUILLOUT, Sabine PERRINET, MM. Thierry DUR, Julien FAUCHER, Bernard LAGRANDE, Daniel LAVALADE, Maurice LEBOUTET, Eric PAULHAN, Pierre PETILLON, Philippe SAVIGNAT, Nicolas BALOT, Jean Pierre DUCHER, Alexandre GARNIER, Laurent GERALD, MMES Isabelle COUTY-VANDENBROUCKE, Honorine LALLET, MM. Jean Marie MIGNOT, Gino NARAIN, Jean Marc POURE, Jean Christophe ROMAND, Pascal THEILLET, Stéphane THEILLET, Régis VILLEGER, Bernard GLANDUS, Emmanuel DEXET, Gaétan MOULY, Jean-Luc CELERIER, Jean-Luc LACHAUD, David MONS, Jacques QUICHAUD, Michel RAINAUD, Jean BETEMPS, Ludovic GATARD, MMES Yannick FAURE, Sylvie ROUX, Marylou DUVAL, MM. Didier CORDEAU, Gérard GRENIER, Michel ROCHE, Pascal LAPELLEGERIE, MME Séverine DUREISSEIX, MM. Alain CHAZELLE, Jean TRICARD, MMES Claudine CANDAS, Isabelle ROUGERIE, Christelle POULAIN, MM. Jean Louis DUBOIS, Alain SAUTOUR, Jacques FAURIOT, Régis DE SOLMS, David BEAUDOU, Jean Marie MASSY, Patrick JOUANNETAUD, Guy MONTET, Yannick MOURNETAS, Moïse BONNET, MME Aurélie BROWANG, MM. Bernard DEMOULINS, Jean Louis RIBET, Philippe MALITE, Julien QUINTANE, Jacques BARRY, Jean Bernard RIVASSEAU, Guillaume COQUET, Yoann RUFFEL, MME Sylvie GERMOND, MM. Pierre LALOI, Yannick LEFEVRE, Louis GALTIER, Hervé HEBRAS, MME Camille RICOUX-VIVES, MM Serge SOUBILEAU, Yves GAVINET, Bertrand DESBORDES, Christian LATOUILLE, MME Faustine LABALETTE, MM. André SOURY, Jean Claude LATHIERE, MME Gwenaëlle PAILLOT, MM. Raphaël RICHEFAL, Philippe BARRIERE, MMES Christine JEANJON, Laure DANGLA GENDREAU, MM. Bruno DESSANE, Pascal GAUTHIER, Yoan MASSIAS, Jean-Paul LONGUEUE, Jean Luc ANTOINE, **membres du Comité Syndical.**

Délégués excusés ou absents : MMES Laëtitia CALENDREAU, Nadine DECOUTY, MM. Jean-Noël BLANCHETON, Didier DELAVERGNAS, Alain FAVRAUD, Pierrick GOUTERON, Guillaume SARRE, Jacques MOIRAND, MME Laure COQUEL, MM. Damien DALLY, Patrick DELORD, Pierre JACQUES, Bernard DUCHASSAING, Jean Louis QUICHAUD, François LIONJAU, François BOISSERIE, Patrice CHAUVEL, Philippe GROLAUD, MME Justine CHAPUT, Gwladys LAVAUD, MM. Cédric THUILLIAS, Patrick ROUGERIE, Aymeric BROUSSAUD, Gaël DUFOURNEAU, Christophe MATHIEU, Franck LETOUX, Pierre DELHOUME, Eddy COIFFE, Pierre LAGRANGE, Hervé KEISER, Gino NARAIN, Sylvie ROUX **membres du Comité Syndical.**

Pouvoirs : M. Adrien DETRE à Yannick MOURNETAS, M. Pierre JACQUES à Jean-Marc POURE, M. Jacques MOIRAND à MME Sabine PERRINET, M. Pierre DELHOUME à M. Louis GALTIER, M. Pierre LAGRANGE à MME Laure DANGLA-GENDREAU, M. François LIONJAU à Michel RAINAUD, M. Guillaume SARRE à M. Emmanuel BAUDET, M. Bernard DUCHASSAING à MME Aurélie BROWANG et M. Jean-Louis QUICHAUD à M. Moïse BONNET.

Secrétaire de séance : M. Moïse BONNET.

DELIBERATION – COMITE SYNDICAL N°CS_2026-21

Séance du 19/05/2026

Election du 6^{ème} vice-président

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer valablement.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales.

Considérant que les vice-présidents et les autres membres sont élus au scrutin secret et à la majorité absolue. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3ème tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu ;

Vu la délibération n° CS_2026-15 déterminant le nombre de vice-présidents,

Après un appel de candidatures, M. Emmanuel DEXET, délégué titulaire de la Commune de BUSSIÈRE GALANT, se déclare candidat à ce poste et il est procédé à l'élection du 6^{ème} vice-président.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

1er tour de scrutin :

■ Nombre de bulletins :	106
■ A déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) :	11
■ Reste, pour le nombre de suffrages exprimés :	95
■ Majorité absolue	54

A obtenu :

Candidat : M. Emmanuel DEXET, délégué titulaire de la Commune de BUSSIÈRE GALANT : 95 voix (quatre-vingt-quinze).

- M. Emmanuel DEXET, délégué titulaire de la Commune de BUSSIÈRE GALANT, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé 6^{ème} vice-président et déclaré installé dans ses fonctions.

VOTE
Pour : 95
Contre : -
Abstention : -
Ne prend pas part au vote : -

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Le Président du Syndicat,


SYNDICAT DES EAUX
V.B.G.
VIENNE - BRIANCE - GORRE
Maurice LEBOUTET.

Le secrétaire de séance,


SYNDICAT DES EAUX
V.B.G.
VIENNE - BRIANCE - GORRE
Moïse BONNET.

En application de l'ordonnance n°2021-13101 et du décret 2021-1311 du 07 octobre 2021, la présente délibération est exécutoire de plein droit à dater de sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département et de sa diffusion sur le site internet du Syndicat. En application des dispositions de l'article R. 421-1 du Code de Justice Administrative, cette délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans les deux mois qui suivent sa publication dématérialisée et sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département.

Dépôt électronique de la Préfecture le :

Diffusion sur le site internet du Syndicat le :

Envoyé en préfecture le 27/05/2026

Reçu en préfecture le 27/05/2026

Publié le

ID : 087-200080307-20260519-CS_2026_21-DE

27/05/2026

SYNDICAT MIXTE D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE VIENNE BRIANCE GORRE

DELIBERATION – COMITE SYNDICAL N°CS_2026-22

Séance du 19/05/2026

Election du 1^{er} membre du bureau

NOMBRE DE MEMBRES			
Afférents	Présents	Pouvoirs	Votants
128	97	9	106

L'an deux mille vingt-six, le 19 mai, à 18 heures 30, l'Assemblée Délibérante du Syndicat Mixte d'Alimentation en Eau Potable VIENNE BRIANCE GORRE, dûment convoquée le 04 mai 2026, s'est réunie en session ordinaire à la salle Georges Bizet à BOSMIE L'AIGUILLE, sous la présidence de Monsieur Maurice LEBOUTET, Président Délégué du Syndicat,

Délégués présents : MME Marie Claude CHAMINADE, MM. Jean-Pierre GRANET, Philippe LACROIX, Emmanuel BAUDET, Jean Pierre BERGER, Jérôme BILLY, Thomas BOULESTEIX, Léo BUISSON, Pierre COLOMBET, MMES Gwenaëlle CHAMPEIL, Véronique DE FERLUC, Christelle GUILLOUT, Sabine PERRINET, MM. Thierry DUR, Julien FAUCHER, Bernard LAGRANDE, Daniel LAVALADE, Maurice LEBOUTET, Eric PAULHAN, Pierre PETILLON, Philippe SAVIGNAT, Nicolas BALOT, Jean Pierre DUCHER, Alexandre GARNIER, Laurent GERALD, MMES Isabelle COUTY-VANDENBROUCKE, Honorine LALLET, MM. Jean Marie MIGNOT, Gino NARAIN, Jean Marc POURE, Jean Christophe ROMAND, Pascal THEILLET, Stéphane THEILLET, Régis VILLEGIER, Bernard GLANDUS, Emmanuel DEXET, Gaétan MOULY, Jean-Luc CELERIER, Jean-Luc LACHAUD, David MONS, Jacques QUICHAUD, Michel RAINAUD, Jean BETEMPS, Ludovic GATARD, MMES Yannick FAURE, Sylvie ROUX, Marylou DUVAL, MM. Didier CORDEAU, Gérard GRENIER, Michel ROCHE, Pascal LAPELLEGERIE, MME Séverine DUREISSEIX, MM. Alain CHAZELLE, Jean TRICARD, MMES Claudine CANDAS, Isabelle ROUGERIE, Christelle POULAIN, MM. Jean Louis DUBOIS, Alain SAUTOUR, Jacques FAURIOT, Régis DE SOLMS, David BEAUDOU, Jean Marie MASSY, Patrick JOUANNETAUD, Guy MONTET, Yannick MOURNETAS, Moïse BONNET, MME Aurélie BROWANG, MM. Bernard DEMOULINS, Jean Louis RIBET, Philippe MALITE, Julien QUINTANE, Jacques BARRY, Jean Bernard RIVASSEAU, Guillaume COQUET, Yoann RUFFEL, MME Sylvie GERMOND, MM. Pierre LALOI, Yannick LEFEVRE, Louis GALTIER, Hervé HEBRAS, MME Camille RICOUX-VIVES, MM Serge SOUBILEAU, Yves GAVINET, Bertrand DESBORDES, Christian LATOUILLE, MME Faustine LABALETTE, MM. André SOURY, Jean Claude LATHIERE, MME Gwenaëlle PAILLOT, MM. Raphaël RICHEFAL, Philippe BARRIERE, MMES Christine JEANJON, Laure DANGLA GENDREAU, MM. Bruno DESSANE, Pascal GAUTHIER, Yoan MASSIAS, Jean-Paul LONGUEUE, Jean Luc ANTOINE, **membres du Comité Syndical.**

Délégués excusés ou absents : MMES Laëtitia CALENDREAU, Nadine DECOUTY, MM. Jean-Noël BLANCHETON, Didier DELAVERGNAS, Alain FAVRAUD, Pierrick GOUTERON, Guillaume SARRE, Jacques MOIRAND, MME Laure COQUEL, MM. Damien DALLY, Patrick DELORD, Pierre JACQUES, Bernard DUCHASSAING, Jean Louis QUICHAUD, François LIONJAU, François BOISSERIE, Patrice CHAUVEL, Philippe GROLAUD, MME Justine CHAPUT, Gwladys LAVAUD, MM. Cédric THUILLIAS, Patrick ROUGERIE, Aymeric BROUSSAUD, Gaël DUFOURNEAU, Christophe MATHIEU, Franck LETOUX, Pierre DELHOUME, Eddy COIFFE, Pierre LAGRANGE, Hervé KEISER, Gino NARAIN, Sylvie ROUX **membres du Comité Syndical.**

Pouvoirs : M. Adrien DETRE à Yannick MOURNETAS, M. Pierre JACQUES à Jean-Marc POURE, M. Jacques MOIRAND à MME Sabine PERRINET, M. Pierre DELHOUME à M. Louis GALTIER, M. Pierre LAGRANGE à MME Laure DANGLA-GENDREAU, M. François LIONJAU à Michel RAINAUD, M. Guillaume SARRE à M. Emmanuel BAUDET, M. Bernard DUCHASSAING à MME Aurélie BROWANG et M. Jean-Louis QUICHAUD à M. Moïse BONNET.

Secrétaire de séance : M. Moïse BONNET.

DELIBERATION – COMITE SYNDICAL N°CS_2026-22

Séance du 19/05/2026

Election du 1^{er} membre du bureau

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer valablement.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales.

Considérant que les vice-présidents et les autres membres sont élus au scrutin secret et à la majorité absolue. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3^{ème} tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu ;

Vu la délibération n° CS_2026-15 portant création de 6 postes de vice-présidents et de 10 membres du bureau,

Après un appel à candidatures, il est procédé à l'élection du 1^{er} membre du bureau ;

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après

1^{er} tour de scrutin :

■ Nombre de bulletins :	106
■ A déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) :	0
■ Reste, pour le nombre de suffrages exprimés :	106
■ Majorité absolue	54

A obtenu :

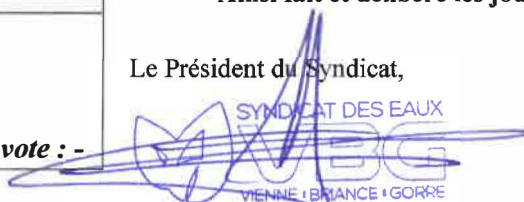
Candidat : M. Eric PAULHAN, *délégué titulaire de la Communauté de Communes VAL de VIENNE* : 106 voix (cent-six).

- M. Eric PAULHAN, délégué titulaire de la Communauté de Communes VAL de VIENNE, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé 1^{er} membre du bureau.

VOTE
Pour : 106
Contre : -
Abstention : -
Ne prend pas part au vote : -

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Le Président du Syndicat,


SYNDICAT DES EAUX
VIENNE • BRIANCE • GORRE

Maurice LEBOUTET.

Le secrétaire de séance,


SYNDICAT DES EAUX
VIENNE • BRIANCE • GORRE

Moïse BONNET.

En application de l'ordonnance n°2021-13101 et du décret 2021-1311 du 07 octobre 2021, la présente délibération est exécutoire de plein droit à dater de sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département et de sa diffusion sur le site internet du Syndicat. En application des dispositions de l'article R.421-1 du Code de Justice Administrative, cette délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans les deux mois qui suivent sa publication dématérialisée et sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département.

Dépôt électronique de la Préfecture le :

Diffusion sur le site internet du Syndicat le :

Envoyé en préfecture le 27/05/2026

Reçu en préfecture le 27/05/2026

Publié le

ID : 087-200080307-20260519-CS_2026_22-DE

27/05/2026

SYNDICAT MIXTE D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE VIENNE BRIANCE GORRE

DELIBERATION – COMITE SYNDICAL N°CS_2026-23

Séance du 19/05/2026

Election du 2^{ème} membre du bureau

NOMBRE DE MEMBRES			
Afférents	Présents	Pouvoirs	Votants
128	97	9	106

L'an deux mille vingt-six, le 19 mai, à 18 heures 30, l'Assemblée Délibérante du Syndicat Mixte d'Alimentation en Eau Potable VIENNE BRIANCE GORRE, dûment convoquée le 04 mai 2026, s'est réunie en session ordinaire à la salle Georges Bizet à BOSMIE L'AIGUILLE, sous la présidence de Monsieur Maurice LEBOUTET, Président Délégué du Syndicat,

Délégués présents : MME Marie Claude CHAMINADE, MM. Jean-Pierre GRANET, Philippe LACROIX, Emmanuel BAUDET, Jean Pierre BERGER, Jérôme BILLY, Thomas BOULESTEIX, Léo BUISSON, Pierre COLOMBET, MMES Gwenaëlle CHAMPEIL, Véronique DE FERLUC, Christelle GUILLOUT, Sabine PERRINET, MM. Thierry DUR, Julien FAUCHER, Bernard LAGRANDE, Daniel LAVALADE, Maurice LEBOUTET, Eric PAULHAN, Pierre PETILLON, Philippe SAVIGNAT, Nicolas BALOT, Jean Pierre DUCHER, Alexandre GARNIER, Laurent GERALD, MMES Isabelle COUTY-VANDENBROUCKE, Honorine LALLET, MM. Jean Marie MIGNOT, Gino NARAIN, Jean Marc POURE, Jean Christophe ROMAND, Pascal THEILLET, Stéphane THEILLET, Régis VILLEGER, Bernard GLANDUS, Emmanuel DEXET, Gaétan MOULY, Jean-Luc CELERIER, Jean-Luc LACHAUD, David MONS, Jacques QUICHAUD, Michel RAINAUD, Jean BETEMPS, Ludovic GATARD, MMES Yannick FAURE, Sylvie ROUX, Marylou DUVAL, MM. Didier CORDEAU, Gérard GRENIER, Michel ROCHE, Pascal LAPELLEGERIE, MME Séverine DUREISSEIX, MM. Alain CHAZELLE, Jean TRICARD, MMES Claudine CANDAS, Isabelle ROUGERIE, Christelle POULAIN, MM. Jean Louis DUBOIS, Alain SAUTOUR, Jacques FAURIOT, Régis DE SOLMS, David BEAUDOU, Jean Marie MASSY, Patrick JOUANNETAUD, Guy MONTET, Yannick MOURNETAS, Moïse BONNET, MME Aurélie BROWANG, MM. Bernard DEMOULINS, Jean Louis RIBET, Philippe MALITE, Julien QUINTANE, Jacques BARRY, Jean Bernard RIVASSEAU, Guillaume COQUET, Yoann RUFFEL, MME Sylvie GERMOND, MM. Pierre LALOI, Yannick LEFEVRE, Louis GALTIER, Hervé HEBRAS, MME Camille RICOUX-VIVES, MM Serge SOUBILEAU, Yves GAVINET, Bertrand DESBORDES, Christian LATOUILLE, MME Faustine LABALETTE, MM. André SOURY, Jean Claude LATHIERE, MME Gwenaëlle PAILLOT, MM. Raphaël RICHEFAL, Philippe BARRIERE, MMES Christine JEANJON, Laure DANGLA GENDREAU, MM. Bruno DESSANE, Pascal GAUTHIER, Yoan MASSIAS, Jean-Paul LONGEQUEUE, Jean Luc ANTOINE, **membres du Comité Syndical.**

Délégués excusés ou absents : MMES Laëtitia CALENDREAU, Nadine DECOUTY, MM. Jean-Noël BLANCHETON, Didier DELAVERGNAS, Alain FAVRAUD, Pierrick GOUTERON, Guillaume SARRE, Jacques MOIRAND, MME Laure COQUEL, MM. Damien DALLY, Patrick DELORD, Pierre JACQUES, Bernard DUCHASSAING, Jean Louis QUICHAUD, François LIONJAU, François BOISSERIE, Patrice CHAUVEL, Philippe GROLAUD, MME Justine CHAPUT, Gwladys LAVAUD, MM. Cédric THUILLIAS, Patrick ROUGERIE, Aymeric BROUSSAUD, Gaël DUFOURNEAU, Christophe MATHIEU, Franck LETOUX, Pierre DELHOUME, Eddy COIFFE, Pierre LAGRANGE, Hervé KEISER, Gino NARAIN, Sylvie ROUX **membres du Comité Syndical.**

Pouvoirs : M. Adrien DETRE à Yannick MOURNETAS, M. Pierre JACQUES à Jean-Marc POURE, M. Jacques MOIRAND à MME Sabine PERRINET, M. Pierre DELHOUME à M. Louis GALTIER, M. Pierre LAGRANGE à MME Laure DANGLA-GENDREAU, M. François LIONJAU à Michel RAINAUD, M. Guillaume SARRE à M. Emmanuel BAUDET, M. Bernard DUCHASSAING à MME Aurélie BROWANG et M. Jean-Louis QUICHAUD à M. Moïse BONNET.

Secrétaire de séance : M. Moïse BONNET.

DELIBERATION – COMITE SYNDICAL N°CS_2026-23

Séance du 19/05/2026

Election du 2^{ème} membre du bureau

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer valablement.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales.

Considérant que les vice-présidents et les autres membres sont élus au scrutin secret et à la majorité absolue. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3^{ème} tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu ;

Vu la délibération n° CS_2026-15 portant création de 6 postes de vice-présidents et de 10 membres du bureau,

Après un appel à candidatures, il est procédé à l'élection du 2^{ème} membre du bureau ;

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après

1er tour de scrutin :

■ Nombre de bulletins :	106
■ A déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) :	0
■ Reste, pour le nombre de suffrages exprimés :	106
■ Majorité absolue	54

A obtenu :

Candidat : M. André SOURY, *délégué titulaire de la Commune de Saint LAURENT sur GORRE* : 106 voix (cent-six).

- M. André SOURY, délégué titulaire de la Commune de Saint LAURENT sur GORRE, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé 2^{ème} membre du bureau.

VOTE
Pour : 106
Contre : -
Abstention : -
Ne prend pas part au vote : -

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Le Président du Syndicat,

Maurice LEBOUTET.

Le secrétaire de séance,

Moïse BONNET.

En application de l'ordonnance n°2021-13101 et du décret 2021-1311 du 07 octobre 2021, la présente délibération est exécutoire de plein droit à dater de sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département et de sa diffusion sur le site internet du Syndicat. En application des dispositions de l'article R.421-1 du Code de Justice Administrative, cette délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans les deux mois qui suivent sa publication dématérialisée et sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département.

Dépôt électronique de la Préfecture le :

Diffusion sur le site internet du Syndicat le :

27/05/2026

Envoyé en préfecture le 27/05/2026

Reçu en préfecture le 27/05/2026

Publié le

ID : 087-200080307-20260519-CS_2026_23-DE

SYNDICAT MIXTE D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE VIENNE BRIANCE GORRE

DELIBERATION – COMITE SYNDICAL N°CS_2026-24

Séance du 19/05/2026

Election du 3^{ème} membre du bureau

NOMBRE DE MEMBRES			
Afférents	Présents	Pouvoirs	Votants
128	97	9	106

L'an deux mille vingt-six, le 19 mai, à 18 heures 30, l'Assemblée Délibérante du Syndicat Mixte d'Alimentation en Eau Potable VIENNE BRIANCE GORRE, dûment convoquée le 04 mai 2026, s'est réunie en session ordinaire à la salle Georges Bizet à BOSMIE L'AIGUILLE, sous la présidence de Monsieur Maurice LEBOUTET, Président Délégué du Syndicat,

Délégués présents : MME Marie Claude CHAMINADE, MM. Jean-Pierre GRANET, Philippe LACROIX, Emmanuel BAUDET, Jean Pierre BERGER, Jérôme BILLY, Thomas BOULESTEIX, Léo BUISSON, Pierre COLOMBET, MMES Gwenaëlle CHAMPEIL, Véronique DE FERLUC, Christelle GUILLOUT, Sabine PERRINET, MM. Thierry DUR, Julien FAUCHER, Bernard LAGRANDE, Daniel LAVALADE, Maurice LEBOUTET, Eric PAULHAN, Pierre PETILLON, Philippe SAVIGNAT, Nicolas BALOT, Jean Pierre DUCHER, Alexandre GARNIER, Laurent GERALD, MMES Isabelle COUTY-VANDENBROUCKE, Honorine LALLET, MM. Jean Marie MIGNOT, Gino NARAIN, Jean Marc POURE, Jean Christophe ROMAND, Pascal THEILLET, Stéphane THEILLET, Régis VILLEGIER, Bernard GLANDUS, Emmanuel DEXET, Gaétan MOULY, Jean-Luc CELERIER, Jean-Luc LACHAUD, David MONS, Jacques QUICHAUD, Michel RAINAUD, Jean BETEMPS, Ludovic GATARD, MMES Yannick FAURE, Sylvie ROUX, Marylou DUVAL, MM. Didier CORDEAU, Gérard GRENIER, Michel ROCHE, Pascal LAPELLEGERIE, MME Séverine DUREISSEIX, MM. Alain CHAZELLE, Jean TRICARD, MMES Claudine CANDAS, Isabelle ROUGERIE, Christelle POULAIN, MM. Jean Louis DUBOIS, Alain SAUTOUR, Jacques FAURIOT, Régis DE SOLMS, David BEAUDOU, Jean Marie MASSY, Patrick JOUANNETAUD, Guy MONTET, Yannick MOURNETAS, Moïse BONNET, MME Aurélie BROWANG, MM. Bernard DEMOULINS, Jean Louis RIBET, Philippe MALITE, Julien QUINTANE, Jacques BARRY, Jean Bernard RIVASSEAU, Guillaume COQUET, Yoann RUFFEL, MME Sylvie GERMOND, MM. Pierre LALOI, Yannick LEFEVRE, Louis GALTIER, Hervé HEBRAS, MME Camille RICOUX-VIVES, MM Serge SOUBILEAU, Yves GAVINET, Bertrand DESBORDES, Christian LATOUILLE, MME Faustine LABALETTE, MM. André SOURY, Jean Claude LATHIERE, MME Gwenaëlle PAILLOT, MM. Raphaël RICHEFAL, Philippe BARRIERE, MMES Christine JEANJON, Laure DANGLA GENDREAU, MM. Bruno DESSANE, Pascal GAUTHIER, Yoan MASSIAS, Jean-Paul LONGEQUEUE, Jean Luc ANTOINE, **membres du Comité Syndical.**

Délégués excusés ou absents : MMES Laëtitia CALENDREAU, Nadine DECOUTY, MM. Jean-Noël BLANCHETON, Didier DELAVERGNAS, Alain FAVRAUD, Pierrick GOUTERON, Guillaume SARRE, Jacques MOIRAND, MME Laure COQUEL, MM. Damien DALLY, Patrick DELORD, Pierre JACQUES, Bernard DUCHASSAING, Jean Louis QUICHAUD, François LIONJAU, François BOISSERIE, Patrice CHAUVEL, Philippe GROLAUD, MME Justine CHAPUT, Gwladys LAVAUD, MM. Cédric THUILLIAS, Patrick ROUGERIE, Aymeric BROUSSAUD, Gaël DUFOURNEAU, Christophe MATHIEU, Franck LETOUX, Pierre DELHOUME, Eddy COIFFE, Pierre LAGRANGE, Hervé KEISER, Gino NARAIN, Sylvie ROUX **membres du Comité Syndical.**

Pouvoirs : M. Adrien DETRE à Yannick MOURNETAS, M. Pierre JACQUES à Jean-Marc POURE, M. Jacques MOIRAND à MME Sabine PERRINET, M. Pierre DELHOUME à M. Louis GALTIER, M. Pierre LAGRANGE à MME Laure DANGLA-GENDREAU, M. François LIONJAU à Michel RAINAUD, M. Guillaume SARRE à M. Emmanuel BAUDET, M. Bernard DUCHASSAING à MME Aurélie BROWANG et M. Jean-Louis QUICHAUD à M. Moïse BONNET.

Secrétaire de séance : M. Moïse BONNET.

DELIBERATION – COMITE SYNDICAL N°CS_2026-24

Séance du 19/05/2026

Election du 3^{ème} membre du bureau

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer valablement.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales.

Considérant que les vice-présidents et les autres membres sont élus au scrutin secret et à la majorité absolue. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3^{ème} tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu ;

Vu la délibération n° CS_2026-15 portant création de 6 postes de vice-présidents et de 10 membres du bureau,

Après un appel à candidatures, il est procédé à l'élection du 3^{ème} membre du bureau ;

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après

1er tour de scrutin :

■ Nombre de bulletins :	106
■ A déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) :	0
■ Reste, pour le nombre de suffrages exprimés :	106
■ Majorité absolue	54

A obtenu :

Candidat : M. François BOISSERIE, *délégué titulaire de la Commune de GLANDON* : 106 voix (cent-six).

- M. François BOISSERIE, délégué titulaire de la Commune de GLANDON, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé 3^{ème} membre du bureau.

VOTE
Pour : 106
Contre : -
Abstention : -
Ne prend pas part au vote : -

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Le Président du Syndicat,


Maurice LEBOUTET.

Le secrétaire de séance,


Moïse BONNET.

En application de l'ordonnance n°2021-13101 et du décret 2021-1311 du 07 octobre 2021, la présente délibération est exécutoire de plein droit à dater de sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département et de sa diffusion sur le site internet du Syndicat. En application des dispositions de l'article R.421-1 du Code de Justice Administrative, cette délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans les deux mois qui suivent sa publication dématérialisée et sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département.

Dépôt électronique de la Préfecture le :

Diffusion sur le site internet du Syndicat le :

Envoyé en préfecture le 27/05/2026

Reçu en préfecture le 27/05/2026

Publié le

ID : 087-200080307-20260519-CS_2026_24-DE

27/05/2026

SYNDICAT MIXTE D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE VIENNE BRIANCE GORRE

DELIBERATION – COMITE SYNDICAL N°CS_2026-25

Séance du 19/05/2026

Election du 4^{ème} membre du bureau

NOMBRE DE MEMBRES			
Afférents	Présents	Pouvoirs	Votants
128	97	9	106

L'an deux mille vingt-six, le 19 mai, à 18 heures 30, l'Assemblée Délibérante du Syndicat Mixte d'Alimentation en Eau Potable VIENNE BRIANCE GORRE, dûment convoquée le 04 mai 2026, s'est réunie en session ordinaire à la salle Georges Bizet à BOSMIE L'AIGUILLE, sous la présidence de Monsieur Maurice LEBOUTET, Président Délégué du Syndicat,

Délégués présents : MME Marie Claude CHAMINADE, MM. Jean-Pierre GRANET, Philippe LACROIX, Emmanuel BAUDET, Jean Pierre BERGER, Jérôme BILLY, Thomas BOULESTEIX, Léo BUISSON, Pierre COLOMBET, MMES Gwenaëlle CHAMPEIL, Véronique DE FERLUC, Christelle GUILLOUT, Sabine PERRINET, MM. Thierry DUR, Julien FAUCHER, Bernard LAGRANDE, Daniel LAVALADE, Maurice LEBOUTET, Eric PAULHAN, Pierre PETILLON, Philippe SAVIGNAT, Nicolas BALOT, Jean Pierre DUCHER, Alexandre GARNIER, Laurent GERALD, MMES Isabelle COUTY-VANDENBROUCKE, Honorine LALLET, MM. Jean Marie MIGNOT, Gino NARAIN, Jean Marc POURE, Jean Christophe ROMAND, Pascal THEILLET, Stéphane THEILLET, Régis VILLEGIER, Bernard GLANDUS, Emmanuel DEXET, Gaétan MOULY, Jean-Luc CELERIER, Jean-Luc LACHAUD, David MONS, Jacques QUICHAUD, Michel RAINAUD, Jean BETEMPS, Ludovic GATARD, MMES Yannick FAURE, Sylvie ROUX, Marylou DUVAL, MM. Didier CORDEAU, Gérard GRENIER, Michel ROCHE, Pascal LAPELLEGERIE, MME Séverine DUREISSEIX, MM. Alain CHAZELLE, Jean TRICARD, MMES Claudine CANDAS, Isabelle ROUGERIE, Christelle POULAIN, MM. Jean Louis DUBOIS, Alain SAUTOUR, Jacques FAURIOT, Régis DE SOLMS, David BEAUDOU, Jean Marie MASSY, Patrick JOUANNETAUD, Guy MONTET, Yannick MOURNETAS, Moïse BONNET, MME Aurélie BROWANG, MM. Bernard DEMOULINS, Jean Louis RIBET, Philippe MALITE, Julien QUINTANE, Jacques BARRY, Jean Bernard RIVASSEAU, Guillaume COQUET, Yoann RUFFEL, MME Sylvie GERMOND, MM. Pierre LALOI, Yannick LEFEVRE, Louis GALTIER, Hervé HEBRAS, MME Camille RICOUX-VIVES, MM Serge SOUBILEAU, Yves GAVINET, Bertrand DESBORDES, Christian LATOUILLE, MME Faustine LABALETTE, MM. André SOURY, Jean Claude LATHIERE, MME Gwenaëlle PAILLOT, MM. Raphaël RICHEFAL, Philippe BARRIERE, MMES Christine JEANJON, Laure DANGLA GENDREAU, MM. Bruno DESSANE, Pascal GAUTHIER, Yoan MASSIAS, Jean-Paul LONGUEQUEUE, Jean Luc ANTOINE, **membres du Comité Syndical.**

Délégués excusés ou absents : MMES Laëtitia CALENDREAU, Nadine DECOUTY, MM. Jean-Noël BLANCHETON, Didier DELAVERGNAS, Alain FAVRAUD, Pierrick GOUTERON, Guillaume SARRE, Jacques MOIRAND, MME Laure COQUEL, MM. Damien DALLY, Patrick DELORD, Pierre JACQUES, Bernard DUCHASSAING, Jean Louis QUICHAUD, François LIONJAU, François BOISSERIE, Patrice CHAUVEL, Philippe GROLAUD, MME Justine CHAPUT, Gwladys LAVAUD, MM. Cédric THUILLIAS, Patrick ROUGERIE, Aymeric BROUSSAUD, Gaël DUFOURNEAU, Christophe MATHIEU, Franck LETOUX, Pierre DELHOUME, Eddy COIFFE, Pierre LAGRANGE, Hervé KEISER, Gino NARAIN, Sylvie ROUX **membres du Comité Syndical.**

Pouvoirs : M. Adrien DETRE à Yannick MOURNETAS, M. Pierre JACQUES à Jean-Marc POURE, M. Jacques MOIRAND à MME Sabine PERRINET, M. Pierre DELHOUME à M. Louis GALTIER, M. Pierre LAGRANGE à MME Laure DANGLA-GENDREAU, M. François LIONJAU à Michel RAINAUD, M. Guillaume SARRE à M. Emmanuel BAUDET, M. Bernard DUCHASSAING à MME Aurélie BROWANG et M. Jean-Louis QUICHAUD à M. Moïse BONNET.

Secrétaire de séance : M. Moïse BONNET.

DELIBERATION – COMITE SYNDICAL N°CS_2026-25

Séance du 19/05/2026

Election du 4^{ème} membre du bureau

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer valablement.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales.

Considérant que les vice-présidents et les autres membres sont élus au scrutin secret et à la majorité absolue. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3^{ème} tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu ;

Vu la délibération n° CS_2026-15 portant création de 6 postes de vice-présidents et de 10 membres du bureau,

Après un appel à candidatures, il est procédé à l'élection du 4^{ème} membre du bureau ;

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après

1er tour de scrutin :

■ Nombre de bulletins :	106
■ A déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) :	0
■ Reste, pour le nombre de suffrages exprimés :	106
■ Majorité absolue	54

A obtenu :

Candidat : M. Jean Louis DUBOIS, *délégué titulaire de la Commune de MAGNAC BOURG* : 106 voix (cent-six).

- M. Jean Louis DUBOIS, *délégué titulaire de la Commune de MAGNAC BOURG*, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé 4^{ème} membre du bureau.

VOTE
Pour : 106
Contre : -
Abstention : -
Ne prend pas part au vote : -

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Le Président du Syndicat,

SYNDICAT DES EAUX
V.B.G.
VIENNE | BRIANCE | GORRE

Maurice LEBOUTET.

Le secrétaire de séance,

SYNDICAT DES EAUX
V.B.G.
VIENNE | BRIANCE | GORRE

Moïse BONNET.

En application de l'ordonnance n°2021-13101 et du décret 2021-1311 du 07 octobre 2021, la présente délibération est exécutoire de plein droit à dater de sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département et de sa diffusion sur le site internet du Syndicat. En application des dispositions de l'article R.421-1 du Code de Justice Administrative, cette délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans les deux mois qui suivent sa publication dématérialisée et sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département.

Dépôt électronique de la Préfecture le :

Diffusion sur le site internet du Syndicat le :

Envoyé en préfecture le 27/05/2026

Reçu en préfecture le 27/05/2026

Publié le

ID : 087-200080307-20260519-CS_2026_25-DE

27/05/2026

SYNDICAT MIXTE D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE VIENNE BRIANCE GORRE

DELIBERATION – COMITE SYNDICAL N°CS_2026-26

Séance du 19/05/2026

Election du 5^{ème} membre du bureau

NOMBRE DE MEMBRES			
Afférents	Présents	Pouvoirs	Votants
128	97	9	106

L'an deux mille vingt-six, le 19 mai, à 18 heures 30, l'Assemblée Délibérante du Syndicat Mixte d'Alimentation en Eau Potable VIENNE BRIANCE GORRE, dûment convoquée le 04 mai 2026, s'est réunie en session ordinaire à la salle Georges Bizet à BOSMIE L'AIGUILLE, sous la présidence de Monsieur Maurice LEBOUTET, Président Délégué du Syndicat,

Délégués présents : MME Marie Claude CHAMINADE, MM. Jean-Pierre GRANET, Philippe LACROIX, Emmanuel BAUDET, Jean Pierre BERGER, Jérôme BILLY, Thomas BOULESTEIX, Léo BUISSON, Pierre COLOMBET, MMES Gwenaëlle CHAMPEIL, Véronique DE FERLUC, Christelle GUILLOUT, Sabine PERRINET, MM. Thierry DUR, Julien FAUCHER, Bernard LAGRANDE, Daniel LAVALADE, Maurice LEBOUTET, Eric PAULHAN, Pierre PETILLON, Philippe SAVIGNAT, Nicolas BALOT, Jean Pierre DUCHER, Alexandre GARNIER, Laurent GERALD, MMES Isabelle COUTY-VANDENBROUCKE, Honorine LALLET, MM. Jean Marie MIGNOT, Gino NARAIN, Jean Marc POURE, Jean Christophe ROMAND, Pascal THEILLET, Stéphane THEILLET, Régis VILLEGER, Bernard GLANDUS, Emmanuel DEXET, Gaétan MOULY, Jean-Luc CELERIER, Jean-Luc LACHAUD, David MONS, Jacques QUICHAUD, Michel RAINAUD, Jean BETEMPS, Ludovic GATARD, MMES Yannick FAURE, Sylvie ROUX, Marylou DUVAL, MM. Didier CORDEAU, Gérard GRENIER, Michel ROCHE, Pascal LAPELLEGERIE, MME Séverine DUREISSEIX, MM. Alain CHAZELLE, Jean TRICARD, MMES Claudine CANDAS, Isabelle ROUGERIE, Christelle POULAIN, MM. Jean Louis DUBOIS, Alain SAUTOUR, Jacques FAURIOT, Régis DE SOLMS, David BEAUDOU, Jean Marie MASSY, Patrick JOUANNETAUD, Guy MONTET, Yannick MOURNETAS, Moïse BONNET, MME Aurélie BROWANG, MM. Bernard DEMOULINS, Jean Louis RIBET, Philippe MALITE, Julien QUINTANE, Jacques BARRY, Jean Bernard RIVASSEAU, Guillaume COQUET, Yoann RUFFEL, MME Sylvie GERMOND, MM. Pierre LALOI, Yannick LEFEVRE, Louis GALTIER, Hervé HEBRAS, MME Camille RICOUX-VIVES, MM Serge SOUBILEAU, Yves GAVINET, Bertrand DESBORDES, Christian LATOUILLE, MME Faustine LABALETTE, MM. André SOURY, Jean Claude LATHIERE, MME Gwenaëlle PAILLOT, MM. Raphaël RICHEFAL, Philippe BARRIERE, MMES Christine JEANJON, Laure DANGLA GENDREAU, MM. Bruno DESSANE, Pascal GAUTHIER, Yoan MASSIAS, Jean-Paul LONGEQUEUE, Jean Luc ANTOINE, **membres du Comité Syndical.**

Délégués excusés ou absents : MMES Laëtitia CALENDREAU, Nadine DECOUTY, MM. Jean-Noël BLANCHETON, Didier DELAVERGNAS, Alain FAVRAUD, Pierrick GOUTERON, Guillaume SARRE, Jacques MOIRAND, MME Laure COQUEL, MM. Damien DALLY, Patrick DELORD, Pierre JACQUES, Bernard DUCHASSAING, Jean Louis QUICHAUD, François LIONJAU, François BOISSERIE, Patrice CHAUVEL, Philippe GROLAUD, MME Justine CHAPUT, Gwladys LAVAUD, MM. Cédric THUILLIAS, Patrick ROUGERIE, Aymeric BROUSSAUD, Gaël DUFOURNEAU, Christophe MATHIEU, Franck LETOUX, Pierre DELHOUME, Eddy COIFFE, Pierre LAGRANGE, Hervé KEISER, Gino NARAIN, Sylvie ROUX **membres du Comité Syndical.**

Pouvoirs : M. Adrien DETRE à Yannick MOURNETAS, M. Pierre JACQUES à Jean-Marc POURE, M. Jacques MOIRAND à MME Sabine PERRINET, M. Pierre DELHOUME à M. Louis GALTIER, M. Pierre LAGRANGE à MME Laure DANGLA-GENDREAU, M. François LIONJAU à Michel RAINAUD, M. Guillaume SARRE à M. Emmanuel BAUDET, M. Bernard DUCHASSAING à MME Aurélie BROWANG et M. Jean-Louis QUICHAUD à M. Moïse BONNET.

Secrétaire de séance : M. Moïse BONNET.

DELIBERATION – COMITE SYNDICAL N°CS_2026-26

Séance du 19/05/2026

Election du 5^{ème} membre du bureau

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer valablement.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales.

Considérant que les vice-présidents et les autres membres sont élus au scrutin secret et à la majorité absolue. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3^{ème} tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu ;

Vu la délibération n° CS_2026-15 portant création de 6 postes de vice-présidents et de 10 membres du bureau,

Après un appel à candidatures, il est procédé à l'élection du 5^{ème} membre du bureau ;

1er tour de scrutin :

■ Nombre de bulletins :	106
■ A déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) :	0
■ Reste, pour le nombre de suffrages exprimés :	106
■ Majorité absolue	54

A obtenu :

Candidat : M. Alexandre GARNIER, *délégué titulaire de la Communauté Urbaine de Limoges Métropole* : 106 voix (cent-six).

- M. Alexandre GARNIER, *délégué titulaire de la Communauté Urbaine de Limoges Métropole*, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé 5^{ème} membre du bureau.

VOTE
Pour : 106
Contre : -
Abstention : -
Ne prend pas part au vote : -

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Le Président du Syndicat,


SYNDICAT DES EAUX
VIENNE • BRIANCE • GORRE
Maurice LEBOUTET.

Le secrétaire de séance,


SYNDICAT DES EAUX
VIENNE • BRIANCE • GORRE
Moïse BONNET.

En application de l'ordonnance n°2021-13101 et du décret 2021-1311 du 07 octobre 2021, la présente délibération est exécutoire de plein droit à dater de sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département et de sa diffusion sur le site internet du Syndicat. En application des dispositions de l'article R.421-1 du Code de Justice Administrative, cette délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans les deux mois qui suivent sa publication dématérialisée et sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département.

Dépôt électronique de la Préfecture le :

Diffusion sur le site internet du Syndicat le :

27/05/2026

Envoyé en préfecture le 27/05/2026

Reçu en préfecture le 27/05/2026

Publié le

ID : 087-200080307-20260519-CS_2026_26-DE

SYNDICAT MIXTE D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE VIENNE BRIANCE GORRE

DELIBERATION – COMITE SYNDICAL N°CS_2026-27

Séance du 19/05/2026

Election du 6^{ème} membre du bureau

NOMBRE DE MEMBRES			
Afférents	Présents	Pouvoirs	Votants
128	97	9	106

L'an deux mille vingt-six, le 19 mai, à 18 heures 30, l'Assemblée Délibérante du Syndicat Mixte d'Alimentation en Eau Potable VIENNE BRIANCE GORRE, dûment convoquée le 04 mai 2026, s'est réunie en session ordinaire à la salle Georges Bizet à BOSMIE L'AIGUILLE, sous la présidence de Monsieur Maurice LEBOUTET, Président Délégué du Syndicat,

Délégués présents : MME Marie Claude CHAMINADE, MM. Jean-Pierre GRANET, Philippe LACROIX, Emmanuel BAUDET, Jean Pierre BERGER, Jérôme BILLY, Thomas BOULESTEIX, Léo BUISSON, Pierre COLOMBET, MMES Gwenaëlle CHAMPEIL, Véronique DE FERLUC, Christelle GUILLOUT, Sabine PERRINET, MM. Thierry DUR, Julien FAUCHER, Bernard LAGRANDE, Daniel LAVALADE, Maurice LEBOUTET, Eric PAULHAN, Pierre PETILLON, Philippe SAVIGNAT, Nicolas BALOT, Jean Pierre DUCHER, Alexandre GARNIER, Laurent GERALD, MMES Isabelle COUTY-VANDENBROUCKE, Honorine LALLET, MM. Jean Marie MIGNOT, Gino NARAIN, Jean Marc POURE, Jean Christophe ROMAND, Pascal THEILLET, Stéphane THEILLET, Régis VILLEGER, Bernard GLANDUS, Emmanuel DEXET, Gaétan MOULY, Jean-Luc CELERIER, Jean-Luc LACHAUD, David MONS, Jacques QUICHAUD, Michel RAINAUD, Jean BETEMPS, Ludovic GATARD, MMES Yannick FAURE, Sylvie ROUX, Marylou DUVAL, MM. Didier CORDEAU, Gérard GRENIER, Michel ROCHE, Pascal LAPELLEGERIE, MME Séverine DUREISSEIX, MM. Alain CHAZELLE, Jean TRICARD, MMES Claudine CANDAS, Isabelle ROUGERIE, Christelle POULAIN, MM. Jean Louis DUBOIS, Alain SAUTOUR, Jacques FAURIOT, Régis DE SOLMS, David BEAUDOU, Jean Marie MASSY, Patrick JOUANNETAUD, Guy MONTET, Yannick MOURNETAS, Moïse BONNET, MME Aurélie BROWANG, MM. Bernard DEMOULINS, Jean Louis RIBET, Philippe MALITE, Julien QUINTANE, Jacques BARRY, Jean Bernard RIVASSEAU, Guillaume COQUET, Yoann RUFFEL, MME Sylvie GERMOND, MM. Pierre LALOI, Yannick LEFEVRE, Louis GALTIER, Hervé HEBRAS, MME Camille RICOUX-VIVES, MM Serge SOUBILEAU, Yves GAVINET, Bertrand DESBORDES, Christian LATOUILLE, MME Faustine LABALETTE, MM. André SOURY, Jean Claude LATHIERE, MME Gwenaëlle PAILLOT, MM. Raphaël RICHEFAL, Philippe BARRIERE, MMES Christine JEANJON, Laure DANGLA GENDREAU, MM. Bruno DESSANE, Pascal GAUTHIER, Yoan MASSIAS, Jean-Paul LONGQUEUE, Jean Luc ANTOINE, **membres du Comité Syndical.**

Délégués excusés ou absents : MMES Laëtitia CALENDREAU, Nadine DECOUTY, MM. Jean-Noël BLANCHETON, Didier DELAVERGNAS, Alain FAVRAUD, Pierrick GOUTERON, Guillaume SARRE, Jacques MOIRAND, MME Laure COQUEL, MM. Damien DALLY, Patrick DELORD, Pierre JACQUES, Bernard DUCHASSAING, Jean Louis QUICHAUD, François LIONJAU, François BOISSERIE, Patrice CHAUVEL, Philippe GROLAUD, MME Justine CHAPUT, Gwladys LAVAUD, MM. Cédric THUILLIAS, Patrick ROUGERIE, Aymeric BROUSSAUD, Gaël DUFOURNEAU, Christophe MATHIEU, Franck LETOUX, Pierre DELHOUME, Eddy COIFFE, Pierre LAGRANGE, Hervé KEISER, Gino NARAIN, Sylvie ROUX **membres du Comité Syndical.**

Pouvoirs : M. Adrien DETRE à Yannick MOURNETAS, M. Pierre JACQUES à Jean-Marc POURE, M. Jacques MOIRAND à MME Sabine PERRINET, M. Pierre DELHOUME à M. Louis GALTIER, M. Pierre LAGRANGE à MME Laure DANGLA-GENDREAU, M. François LIONJAU à Michel RAINAUD, M. Guillaume SARRE à M. Emmanuel BAUDET, M. Bernard DUCHASSAING à MME Aurélie BROWANG et M. Jean-Louis QUICHAUD à M. Moïse BONNET.

Secrétaire de séance : M. Moïse BONNET.

DELIBERATION – COMITE SYNDICAL N°CS_2026-27

Séance du 19/05/2026

Election du 6^{ème} membre du bureau

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer valablement.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales.

Considérant que les vice-présidents et les autres membres sont élus au scrutin secret et à la majorité absolue. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3^{ème} tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu ;

Vu la délibération n° CS_2026-15 portant création de 6 postes de vice-présidents et de 10 membres du bureau,

Après un appel à candidatures, il est procédé à l'élection du 6^{ème} membre du bureau ;

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après

1er tour de scrutin :

► Nombre de bulletins :	106
► A déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) :	0
► Reste, pour le nombre de suffrages exprimés :	106
► Majorité absolue	54

A obtenu :

Candidat : M. Jean Pierre GRANET, *délégué titulaire de la Communauté de Communes Porte Océane du Limousin* : 106 voix (cent-six).

- M. Jean Pierre GRANET, délégué titulaire de la Communauté de Communes Porte Océane du Limousin, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé 6^{ème} membre du bureau.

VOTE
Pour : 106
Contre : -
Abstention : -
Ne prend pas part au vote : -

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Le Président du Syndicat,



Maurice LEBOUTET.

Le secrétaire de séance,



Moïse BONNET.

En application de l'ordonnance n°2021-13101 et du décret 2021-1311 du 07 octobre 2021, la présente délibération est exécutoire de plein droit à dater de sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département et de sa diffusion sur le site internet du Syndicat. En application des dispositions de l'article R.421-1 du Code de Justice Administrative, cette délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans les deux mois qui suivent sa publication dématérialisée et sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département.

Dépôt électronique de la Préfecture le :

Diffusion sur le site internet du Syndicat le :

27/05/2026

Envoyé en préfecture le 27/05/2026

Reçu en préfecture le 27/05/2026

Publié le

ID : 087-200080307-20260519-CS_2026_27-DE

SYNDICAT MIXTE D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE VIENNE BRIANCE GORRE

DELIBERATION – COMITE SYNDICAL N°CS_2026-28

Séance du 19/05/2026

Election du 7^{ème} membre du bureau

NOMBRE DE MEMBRES			
Afférents	Présents	Pouvoirs	Votants
128	97	9	106

L'an deux mille vingt-six, le 19 mai, à 18 heures 30, l'Assemblée Délibérante du Syndicat Mixte d'Alimentation en Eau Potable VIENNE BRIANCE GORRE, dûment convoquée le 04 mai 2026, s'est réunie en session ordinaire à la salle Georges Bizet à BOSMIE L'AIGUILLE, sous la présidence de Monsieur Maurice LEBOUTET, Président Délégué du Syndicat,

Délégués présents : MME Marie Claude CHAMINADE, MM. Jean-Pierre GRANET, Philippe LACROIX, Emmanuel BAUDET, Jean Pierre BERGER, Jérôme BILLY, Thomas BOULESTEIX, Léo BUISSON, Pierre COLOMBET, MMES Gwenaëlle CHAMPEIL, Véronique DE FERLUC, Christelle GUILLOUT, Sabine PERRINET, MM. Thierry DUR, Julien FAUCHER, Bernard LAGRANDE, Daniel LAVALADE, Maurice LEBOUTET, Eric PAULHAN, Pierre PETILLON, Philippe SAVIGNAT, Nicolas BALOT, Jean Pierre DUCHER, Alexandre GARNIER, Laurent GERALD, MMES Isabelle COUTY-VANDENBROUCKE, Honorine LALLET, MM. Jean Marie MIGNOT, Gino NARAIN, Jean Marc POURE, Jean Christophe ROMAND, Pascal THEILLET, Stéphane THEILLET, Régis VILLEGER, Bernard GLANDUS, Emmanuel DEXET, Gaétan MOULY, Jean-Luc CELERIER, Jean-Luc LACHAUD, David MONS, Jacques QUICHAUD, Michel RAINAUD, Jean BETEMPS, Ludovic GATARD, MMES Yannick FAURE, Sylvie ROUX, Marylou DUVAL, MM. Didier CORDEAU, Gérard GRENIER, Michel ROCHE, Pascal LAPELLEGERIE, MME Séverine DUREISSEIX, MM. Alain CHAZELLE, Jean TRICARD, MMES Claudine CANDAS, Isabelle ROUGERIE, Christelle POULAIN, MM. Jean Louis DUBOIS, Alain SAUTOUR, Jacques FAURIOT, Régis DE SOLMS, David BEAUDOU, Jean Marie MASSY, Patrick JOUANNETAUD, Guy MONTET, Yannick MOURNETAS, Moïse BONNET, MME Aurélie BROWANG, MM. Bernard DEMOULINS, Jean Louis RIBET, Philippe MALITE, Julien QUINTANE, Jacques BARRY, Jean Bernard RIVASSEAU, Guillaume COQUET, Yoann RUFFEL, MME Sylvie GERMOND, MM. Pierre LALOI, Yannick LEFEVRE, Louis GALTIER, Hervé HEBRAS, MME Camille RICOUX-VIVES, MM Serge SOUBILEAU, Yves GAVINET, Bertrand DESBORDES, Christian LATOUILLE, MME Faustine LABALETTE, MM. André SOURY, Jean Claude LATHIERE, MME Gwenaëlle PAILLOT, MM. Raphaël RICHEFAL, Philippe BARRIERE, MMES Christine JEANJON, Laure DANGLA GENDREAU, MM. Bruno DESSANE, Pascal GAUTHIER, Yoan MASSIAS, Jean-Paul LONGUEQUEUE, Jean Luc ANTOINE, **membres du Comité Syndical.**

Délégués excusés ou absents : MMES Laëtitia CALENDREAU, Nadine DECOUTY, MM. Jean-Noël BLANCHETON, Didier DELAVERGNAS, Alain FAVRAUD, Pierrick GOUTERON, Guillaume SARRE, Jacques MOIRAND, MME Laure COQUEL, MM. Damien DALLY, Patrick DELORD, Pierre JACQUES, Bernard DUCHASSAING, Jean Louis QUICHAUD, François LIONJAU, François BOISSERIE, Patrice CHAUVEL, Philippe GROLAUD, MME Justine CHAPUT, Gwladys LAVAUD, MM. Cédric THUILLIAS, Patrick ROUGERIE, Aymeric BROUSSAUD, Gaël DUFOURNEAU, Christophe MATHIEU, Franck LETOUX, Pierre DELHOUME, Eddy COIFFE, Pierre LAGRANGE, Hervé KEISER, Gino NARAIN, Sylvie ROUX **membres du Comité Syndical.**

Pouvoirs : M. Adrien DETRE à Yannick MOURNETAS, M. Pierre JACQUES à Jean-Marc POURE, M. Jacques MOIRAND à MME Sabine PERRINET, M. Pierre DELHOUME à M. Louis GALTIER, M. Pierre LAGRANGE à MME Laure DANGLA-GENDREAU, M. François LIONJAU à Michel RAINAUD, M. Guillaume SARRE à M. Emmanuel BAUDET, M. Bernard DUCHASSAING à MME Aurélie BROWANG et M. Jean-Louis QUICHAUD à M. Moïse BONNET.

Secrétaire de séance : M. Moïse BONNET.

DELIBERATION – COMITE SYNDICAL N°CS_2026-28

Séance du 19/05/2026

Election du 7^{ème} membre du bureau

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer valablement.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales.

Considérant que les vice-présidents et les autres membres sont élus au scrutin secret et à la majorité absolue. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3^{ème} tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu ;

Vu la délibération n° CS_2026-15 portant création de 6 postes de vice-présidents et de 10 membres du bureau,

Après un appel à candidatures, il est procédé à l'élection du 7^{ème} membre du bureau ;

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après

1er tour de scrutin :

➤ Nombre de bulletins :	106
➤ A déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) :	0
➤ Reste, pour le nombre de suffrages exprimés :	106
➤ Majorité absolue	54

A obtenu :

Candidat : M. Jean Marie MASSY, *délégué titulaire de la Commune de MEILHAC* : 106 voix (cent-six).

- M. Jean Marie MASSY, *délégué titulaire de la Commune de MEILHAC*, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé 7^{ème} membre du bureau.

VOTE
Pour : 106
Contre : -
Abstention : -
Ne prend pas part au vote : -

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Le Président du Syndicat,


SYNDICAT DES EAUX
VIENNE • BRIANCE • GORRE
Maurice LEBOUTET.

Le secrétaire de séance,


SYNDICAT DES EAUX
VIENNE • BRIANCE • GORRE
Moïse BONNET.

En application de l'ordonnance n°2021-13101 et du décret 2021-1311 du 07 octobre 2021, la présente délibération est exécutoire de plein droit à dater de sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département et de sa diffusion sur le site internet du Syndicat. En application des dispositions de l'article R.421-1 du Code de Justice Administrative, cette délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans les deux mois qui suivent sa publication dématérialisée et sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département.

Dépôt électronique de la Préfecture le :

Diffusion sur le site internet du Syndicat le :

Envoyé en préfecture le 27/05/2026

Reçu en préfecture le 27/05/2026

Publié le

ID : 087-200080307-20260519-CS_2026_28-DE

27/05/2026

SYNDICAT MIXTE D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE VIENNE BRIANCE GORRE

DELIBERATION – COMITE SYNDICAL N°CS_2026-29

Séance du 19/05/2026

Election du 8^{ème} membre du bureau

NOMBRE DE MEMBRES			
Afférents	Présents	Pouvoirs	Votants
128	97	9	106

L'an deux mille vingt-six, le 19 mai, à 18 heures 30, l'Assemblée Délibérante du Syndicat Mixte d'Alimentation en Eau Potable VIENNE BRIANCE GORRE, dûment convoquée le 04 mai 2026, s'est réunie en session ordinaire à la salle Georges Bizet à BOSMIE L'AIGUILLE, sous la présidence de Monsieur Maurice LEBOUTET, Président Délégué du Syndicat,

Délégués présents : MME Marie Claude CHAMINADE, MM. Jean-Pierre GRANET, Philippe LACROIX, Emmanuel BAUDET, Jean Pierre BERGER, Jérôme BILLY, Thomas BOULESTEIX, Léo BUISSON, Pierre COLOMBET, MMES Gwenaëlle CHAMPEIL, Véronique DE FERLUC, Christelle GUILLOUT, Sabine PERRINET, MM. Thierry DUR, Julien FAUCHER, Bernard LAGRANDE, Daniel LAVALADE, Maurice LEBOUTET, Eric PAULHAN, Pierre PETILLON, Philippe SAVIGNAT, Nicolas BALOT, Jean Pierre DUCHER, Alexandre GARNIER, Laurent GERALD, MMES Isabelle COUTY-VANDENBROUCKE, Honorine LALLET, MM. Jean Marie MIGNOT, Gino NARAIN, Jean Marc POURE, Jean Christophe ROMAND, Pascal THEILLET, Stéphane THEILLET, Régis VILLEGIER, Bernard GLANDUS, Emmanuel DEXET, Gaétan MOULY, Jean-Luc CELERIER, Jean-Luc LACHAUD, David MONS, Jacques QUICHAUD, Michel RAINAUD, Jean BETEMPS, Ludovic GATARD, MMES Yannick FAURE, Sylvie ROUX, Marylou DUVAL, MM. Didier CORDEAU, Gérard GRENIER, Michel ROCHE, Pascal LAPELLEGERIE, MME Séverine DUREISSEIX, MM. Alain CHAZELLE, Jean TRICARD, MMES Claudine CANDAS, Isabelle ROUGERIE, Christelle POULAIN, MM. Jean Louis DUBOIS, Alain SAUTOUR, Jacques FAURIOT, Régis DE SOLMS, David BEAUDOU, Jean Marie MASSY, Patrick JOUANNETAUD, Guy MONTET, Yannick MOURNETAS, Moïse BONNET, MME Aurélie BROWANG, MM. Bernard DEMOULINS, Jean Louis RIBET, Philippe MALITE, Julien QUINTANE, Jacques BARRY, Jean Bernard RIVASSEAU, Guillaume COQUET, Yoann RUFFEL, MME Sylvie GERMOND, MM. Pierre LALOI, Yannick LEFEVRE, Louis GALTIER, Hervé HEBRAS, MME Camille RICOUX-VIVES, MM Serge SOUBILEAU, Yves GAVINET, Bertrand DESBORDES, Christian LATOUILLE, MME Faustine LABALETTE, MM. André SOURY, Jean Claude LATHIERE, MME Gwenaëlle PAILLOT, MM. Raphaël RICHEFAL, Philippe BARRIERE, MMES Christine JEANJON, Laure DANGLA GENDREAU, MM. Bruno DESSANE, Pascal GAUTHIER, Yoan MASSIAS, Jean-Paul LONGUEUE, Jean Luc ANTOINE, **membres du Comité Syndical.**

Délégués excusés ou absents : MMES Laëtitia CALENDREAU, Nadine DECOUTY, MM. Jean-Noël BLANCHETON, Didier DELAVERGNAS, Alain FAVRAUD, Pierrick GOUTERON, Guillaume SARRE, Jacques MOIRAND, MME Laure COQUEL, MM. Damien DALLY, Patrick DELORD, Pierre JACQUES, Bernard DUCHASSAING, Jean Louis QUICHAUD, François LIONJAU, François BOISSERIE, Patrice CHAUVEL, Philippe GROLAUD, MME Justine CHAPUT, Gwladys LAVAUD, MM. Cédric THUILLIAS, Patrick ROUGERIE, Aymeric BROUSSAUD, Gaël DUFOURNEAU, Christophe MATHIEU, Franck LETOUX, Pierre DELHOUME, Eddy COIFFE, Pierre LAGRANGE, Hervé KEISER, Gino NARAIN, Sylvie ROUX **membres du Comité Syndical.**

Pouvoirs : M. Adrien DETRE à Yannick MOURNETAS, M. Pierre JACQUES à Jean-Marc POURE, M. Jacques MOIRAND à MME Sabine PERRINET, M. Pierre DELHOUME à M. Louis GALTIER, M. Pierre LAGRANGE à MME Laure DANGLA-GENDREAU, M. François LIONJAU à Michel RAINAUD, M. Guillaume SARRE à M. Emmanuel BAUDET, M. Bernard DUCHASSAING à MME Aurélie BROWANG et M. Jean-Louis QUICHAUD à M. Moïse BONNET.

Secrétaire de séance : M. Moïse BONNET.

DELIBERATION – COMITE SYNDICAL N°CS_2026-29

Séance du 19/05/2026

Election du 8^{ème} membre du bureau

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer valablement.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales.

Considérant que les vice-présidents et les autres membres sont élus au scrutin secret et à la majorité absolue. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3^{ème} tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu ;

Vu la délibération n° CS_2026-15 portant création de 6 postes de vice-présidents et de 10 membres du bureau,

Après un appel à candidatures, il est procédé à l'élection du 8^{ème} membre du bureau ;

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après

1er tour de scrutin :

■ Nombre de bulletins :	106
■ A déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) :	0
■ Reste, pour le nombre de suffrages exprimés :	106
■ Majorité absolue	54

A obtenu :

Candidate : Mme Gwenaëlle PAILLOT, *délégée titulaire de la Commune de Saint MATHIEU* : 106 voix (cent-six).

- Mme Gwenaëlle PAILLOT, déléguée titulaire de la Commune de Saint MATHIEU, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée 8^{ème} membre du bureau.

VOTE
Pour : 106
Contre : -
Abstention : -
Ne prend pas part au vote : -

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Le Président du Syndicat,

SYNDICAT DES EAUX

VIENNE • BRIANCE • GORRE

Maurice LEBOUTET.

Le secrétaire de séance,

SYNDICAT DES EAUX

VIENNE • BRIANCE • GORRE

Moïse BONNET.

En application de l'ordonnance n°2021-13101 et du décret 2021-1311 du 07 octobre 2021, la présente délibération est exécutoire de plein droit à dater de sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département et de sa diffusion sur le site internet du Syndicat. En application des dispositions de l'article R.421-1 du Code de Justice Administrative, cette délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans les deux mois qui suivent sa publication dématérialisée et sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département.

Dépôt électronique de la Préfecture le :

Diffusion sur le site internet du Syndicat le :

Envoyé en préfecture le 27/05/2026

Reçu en préfecture le 27/05/2026

Publié le

ID : 087-200080307-20260519-CS_2026_29-DE

27/05/2026

SYNDICAT MIXTE D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE VIENNE BRIANCE GORRE

DELIBERATION – COMITE SYNDICAL N°CS_2026-30

Séance du 19/05/2026

Election du 9^{ème} membre du bureau

NOMBRE DE MEMBRES			
Afférents	Présents	Pouvoirs	Votants
128	97	9	106

L'an deux mille vingt-six, le 19 mai, à 18 heures 30, l'Assemblée Délibérante du Syndicat Mixte d'Alimentation en Eau Potable VIENNE BRIANCE GORRE, dûment convoquée le 04 mai 2026, s'est réunie en session ordinaire à la salle Georges Bizet à BOSMIE L'AIGUILLE, sous la présidence de Monsieur Maurice LEBOUTET, Président Délégué du Syndicat,

Délégués présents : MME Marie Claude CHAMINADE, MM. Jean-Pierre GRANET, Philippe LACROIX, Emmanuel BAUDET, Jean Pierre BERGER, Jérôme BILLY, Thomas BOULESTEIX, Léo BUISSON, Pierre COLOMBET, MMES Gwenaëlle CHAMPEIL, Véronique DE FERLUC, Christelle GUILLOUT, Sabine PERRINET, MM. Thierry DUR, Julien FAUCHER, Bernard LAGRANDE, Daniel LAVALADE, Maurice LEBOUTET, Eric PAULHAN, Pierre PETILLON, Philippe SAVIGNAT, Nicolas BALOT, Jean Pierre DUCHER, Alexandre GARNIER, Laurent GERALD, MMES Isabelle COUTY-VANDENBROUCKE, Honorine LALLET, MM. Jean Marie MIGNOT, Gino NARAIN, Jean Marc POURE, Jean Christophe ROMAND, Pascal THEILLET, Stéphane THEILLET, Régis VILLEGER, Bernard GLANDUS, Emmanuel DEXET, Gaétan MOULY, Jean-Luc CELERIER, Jean-Luc LACHAUD, David MONS, Jacques QUICHAUD, Michel RAINAUD, Jean BETEMPS, Ludovic GATARD, MMES Yannick FAURE, Sylvie ROUX, Marylou DUVAL, MM. Didier CORDEAU, Gérard GRENIER, Michel ROCHE, Pascal LAPELLEGERIE, MME Séverine DUREISSEIX, MM. Alain CHAZELLE, Jean TRICARD, MMES Claudine CANDAS, Isabelle ROUGERIE, Christelle POULAIN, MM. Jean Louis DUBOIS, Alain SAUTOUR, Jacques FAURIOT, Régis DE SOLMS, David BEAUDOU, Jean Marie MASSY, Patrick JOUANNETAUD, Guy MONTET, Yannick MOURNETAS, Moïse BONNET, MME Aurélie BROWANG, MM. Bernard DEMOULINS, Jean Louis RIBET, Philippe MALITE, Julien QUINTANE, Jacques BARRY, Jean Bernard RIVASSEAU, Guillaume COQUET, Yoann RUFFEL, MME Sylvie GERMOND, MM. Pierre LALOI, Yannick LEFEVRE, Louis GALTIER, Hervé HEBRAS, MME Camille RICOUX-VIVES, MM Serge SOUBILEAU, Yves GAVINET, Bertrand DESBORDES, Christian LATOUILLE, MME Faustine LABALETTE, MM. André SOURY, Jean Claude LATHIERE, MME Gwenaëlle PAILLOT, MM. Raphaël RICHEFAL, Philippe BARRIERE, MMES Christine JEANJON, Laure DANGLA GENDREAU, MM. Bruno DESSANE, Pascal GAUTHIER, Yoan MASSIAS, Jean-Paul LONGUEQUEUE, Jean Luc ANTOINE, **membres du Comité Syndical.**

Délégués excusés ou absents : MMES Laëtitia CALENDREAU, Nadine DECOUTY, MM. Jean-Noël BLANCHETON, Didier DELAVERGNAS, Alain FAVRAUD, Pierrick GOUTERON, Guillaume SARRE, Jacques MOIRAND, MME Laure COQUEL, MM. Damien DALLY, Patrick DELORD, Pierre JACQUES, Bernard DUCHASSAING, Jean Louis QUICHAUD, François LIONJAU, François BOISSERIE, Patrice CHAUVEL, Philippe GROLAUD, MME Justine CHAPUT, Gwladys LAVAUD, MM. Cédric THUILLIAS, Patrick ROUGERIE, Aymeric BROUSSAUD, Gaël DUFOURNEAU, Christophe MATHIEU, Franck LETOUX, Pierre DELHOUME, Eddy COIFFE, Pierre LAGRANGE, Hervé KEISER, Gino NARAIN, Sylvie ROUX **membres du Comité Syndical.**

Pouvoirs : M. Adrien DETRE à Yannick MOURNETAS, M. Pierre JACQUES à Jean-Marc POURE, M. Jacques MOIRAND à MME Sabine PERRINET, M. Pierre DELHOUME à M. Louis GALTIER, M. Pierre LAGRANGE à MME Laure DANGLA-GENDREAU, M. François LIONJAU à Michel RAINAUD, M. Guillaume SARRE à M. Emmanuel BAUDET, M. Bernard DUCHASSAING à MME Aurélie BROWANG et M. Jean-Louis QUICHAUD à M. Moïse BONNET.

Secrétaire de séance : M. Moïse BONNET.

DELIBERATION – COMITE SYNDICAL N°CS_2026-30

Séance du 19/05/2026

Election du 9^{ème} membre du bureau

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer valablement.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales.

Considérant que les vice-présidents et les autres membres sont élus au scrutin secret et à la majorité absolue. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3^{ème} tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu ;

Vu la délibération n° CS_2026-15 portant création de 6 postes de vice-présidents et de 10 membres du bureau,

Après un appel à candidatures, il est procédé à l'élection du 9^{ème} membre du bureau ;

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après

1er tour de scrutin :

➤ Nombre de bulletins :	106
➤ A déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) :	0
➤ Reste, pour le nombre de suffrages exprimés :	106
➤ Majorité absolue	54

A obtenu :

Candidat : M. Jean Marc POURE, *délégué titulaire de la Communauté Urbaine de Limoges Métropole* : 106 voix (cent-six).

- M. Jean Marc POURE, délégué titulaire de la Communauté Urbaine de Limoges Métropole, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé 9^{ème} membre du bureau.

VOTE
Pour : 106
Contre : -
Abstention : -
Ne prend pas part au vote : -

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Le Président du Syndicat,



Maurice LEBOUTET.

Le secrétaire de séance,



Moïse BONNET.

En application de l'ordonnance n°2021-13101 et du décret 2021-1311 du 07 octobre 2021, la présente délibération est exécutoire de plein droit à dater de sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département et de sa diffusion sur le site internet du Syndicat. En application des dispositions de l'article R.421-1 du Code de Justice Administrative, cette délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans les deux mois qui suivent sa publication dématérialisée et sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département.

Dépôt électronique de la Préfecture le :

Diffusion sur le site internet du Syndicat le :

27/05/2026

Envoyé en préfecture le 27/05/2026

Reçu en préfecture le 27/05/2026

Publié le

ID : 087-200080307-20260519-CS_2026_30-DE

SYNDICAT MIXTE D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE VIENNE BRIANCE GORRE

DELIBERATION – COMITE SYNDICAL N°CS_2026-31

Séance du 19/05/2026

Election du 10^{ème} membre du bureau

NOMBRE DE MEMBRES			
Afférents	Présents	Pouvoirs	Votants
128	97	9	106

L'an deux mille vingt-six, le 19 mai, à 18 heures 30, l'Assemblée Délibérante du Syndicat Mixte d'Alimentation en Eau Potable VIENNE BRIANCE GORRE, dûment convoquée le 04 mai 2026, s'est réunie en session ordinaire à la salle Georges Bizet à BOSMIE L'AIGUILLE, sous la présidence de Monsieur Maurice LEBOUTET, Président Délégué du Syndicat,

Délégués présents : MME Marie Claude CHAMINADE, MM. Jean-Pierre GRANET, Philippe LACROIX, Emmanuel BAUDET, Jean Pierre BERGER, Jérôme BILLY, Thomas BOULESTEIX, Léo BUISSON, Pierre COLOMBET, MMES Gwenaëlle CHAMPEIL, Véronique DE FERLUC, Christelle GUILLOUT, Sabine PERRINET, MM. Thierry DUR, Julien FAUCHER, Bernard LAGRANDE, Daniel LAVALADE, Maurice LEBOUTET, Eric PAULHAN, Pierre PETILLON, Philippe SAVIGNAT, Nicolas BALOT, Jean Pierre DUCHER, Alexandre GARNIER, Laurent GERALD, MMES Isabelle COUTY-VANDENBROUCKE, Honorine LALLET, MM. Jean Marie MIGNOT, Gino NARAIN, Jean Marc POURE, Jean Christophe ROMAND, Pascal THEILLET, Stéphane THEILLET, Régis VILLEGER, Bernard GLANDUS, Emmanuel DEXET, Gaétan MOULY, Jean-Luc CELERIER, Jean-Luc LACHAUD, David MONS, Jacques QUICHAUD, Michel RAINAUD, Jean BETEMPS, Ludovic GATARD, MMES Yannick FAURE, Sylvie ROUX, Marylou DUVAL, MM. Didier CORDEAU, Gérard GRENIER, Michel ROCHE, Pascal LAPELLEGERIE, MME Séverine DUREISSEIX, MM. Alain CHAZELLE, Jean TRICARD, MMES Claudine CANDAS, Isabelle ROUGERIE, Christelle POULAIN, MM. Jean Louis DUBOIS, Alain SAUTOUR, Jacques FAURIOT, Régis DE SOLMS, David BEAUDOU, Jean Marie MASSY, Patrick JOUANNETAUD, Guy MONTET, Yannick MOURNETAS, Moïse BONNET, MME Aurélie BROWANG, MM. Bernard DEMOULINS, Jean Louis RIBET, Philippe MALITE, Julien QUINTANE, Jacques BARRY, Jean Bernard RIVASSEAU, Guillaume COQUET, Yoann RUFFEL, MME Sylvie GERMOND, MM. Pierre LALOI, Yannick LEFEVRE, Louis GALTIER, Hervé HEBRAS, MME Camille RICOUX-VIVES, MM Serge SOUBILEAU, Yves GAVINET, Bertrand DESBORDES, Christian LATOUILLE, MME Faustine LABALETTE, MM. André SOURY, Jean Claude LATHIERE, MME Gwenaëlle PAILLOT, MM. Raphaël RICHEFAL, Philippe BARRIERE, MMES Christine JEANJON, Laure DANGLA GENDREAU, MM. Bruno DESSANE, Pascal GAUTHIER, Yoan MASSIAS, Jean-Paul LONGUEQUEUE, Jean Luc ANTOINE, **membres du Comité Syndical.**

Délégués excusés ou absents : MMES Laëtitia CALENDREAU, Nadine DECOUTY, MM. Jean-Noël BLANCHETON, Didier DELAVERGNAS, Alain FAVRAUD, Pierrick GOUTERON, Guillaume SARRE, Jacques MOIRAND, MME Laure COQUEL, MM. Damien DALLY, Patrick DELORD, Pierre JACQUES, Bernard DUCHASSAING, Jean Louis QUICHAUD, François LIONJAU, François BOISSERIE, Patrice CHAUVEL, Philippe GROLAUD, MME Justine CHAPUT, Gwladys LAVAUD, MM. Cédric THUILLIAS, Patrick ROUGERIE, Aymeric BROUSSAUD, Gaël DUFOURNEAU, Christophe MATHIEU, Franck LETOUX, Pierre DELHOUME, Eddy COIFFE, Pierre LAGRANGE, Hervé KEISER, Gino NARAIN, Sylvie ROUX **membres du Comité Syndical.**

Pouvoirs : M. Adrien DETRE à Yannick MOURNETAS, M. Pierre JACQUES à Jean-Marc POURE, M. Jacques MOIRAND à MME Sabine PERRINET, M. Pierre DELHOUME à M. Louis GALTIER, M. Pierre LAGRANGE à MME Laure DANGLA-GENDREAU, M. François LIONJAU à Michel RAINAUD, M. Guillaume SARRE à M. Emmanuel BAUDET, M. Bernard DUCHASSAING à MME Aurélie BROWANG et M. Jean-Louis QUICHAUD à M. Moïse BONNET.

Secrétaire de séance : M. Moïse BONNET.

DELIBERATION – COMITE SYNDICAL N°CS_2026-31

Séance du 19/05/2026

Election du 10^{ème} membre du bureau

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer valablement.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales.

Considérant que les vice-présidents et les autres membres sont élus au scrutin secret et à la majorité absolue. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3^{ème} tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu ;

Vu la délibération n° CS_2026-15 portant création de 6 postes de vice-présidents et de 10 membres du bureau, Après un appel à candidatures, il est procédé à l'élection du 10^{ème} membre du bureau ;

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après

1er tour de scrutin :

■ Nombre de bulletins :	106
■ A déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) :	0
■ Reste, pour le nombre de suffrages exprimés :	106
■ Majorité absolue	54

A obtenu :

Candidat : M. Jean Christophe ROMAND, *délégué titulaire de la Communauté Urbaine de Limoges Métropole* : 106 voix (cent-six).

- M. Jean Christophe ROMAND, délégué titulaire de la Communauté Urbaine de Limoges Métropole, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé 10^{ème} membre du bureau.

VOTE
Pour : 106
Contre : -
Abstention : -
Ne prend pas part au vote : -

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Le Président du Syndicat,
SYNDICAT DES EAUX
VIENNE • BRIANCE • GORRE
Maurice LEBOUTET.

Le secrétaire de séance,
SYNDICAT DES EAUX
VIENNE • BRIANCE • GORRE
Moïse BONNET.

En application de l'ordonnance n°2021-13101 et du décret 2021-1311 du 07 octobre 2021, la présente délibération est exécutoire de plein droit à dater de sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département et de sa diffusion sur le site internet du Syndicat. En application des dispositions de l'article R.421-1 du Code de Justice Administrative, cette délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans les deux mois qui suivent sa publication dématérialisée et sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département.

Dépôt électronique de la Préfecture le :

Diffusion sur le site internet du Syndicat le :

27/05/2026

Envoyé en préfecture le 27/05/2026

Reçu en préfecture le 27/05/2026

Publié le

ID : 087-200080307-20260519-CS_2026_31-DE

SYNDICAT MIXTE D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE VIENNE BRIANCE GORRE

DELIBERATION – COMITE SYNDICAL N°CS_2026-32

Séance du 19/05/2026

Délégation d'une partie des attributions du Comité Syndical au Bureau

NOMBRE DE MEMBRES			
Afférents	Présents	Pouvoirs	Votants
128	97	9	106

L'an deux mille vingt-six, le 19 mai, à 18 heures 30, l'Assemblée Délibérante du Syndicat Mixte d'Alimentation en Eau Potable VIENNE BRIANCE GORRE, dûment convoquée le 04 mai 2026, s'est réunie en session ordinaire à la salle Georges Bizet à BOSMIE L'AIGUILLE, sous la présidence de Monsieur Maurice LEBOUTET, Président Délégué du Syndicat,

Délégués présents : MME Marie Claude CHAMINADE, MM. Jean-Pierre GRANET, Philippe LACROIX, Emmanuel BAUDET, Jean Pierre BERGER, Jérôme BILLY, Thomas BOULESTEIX, Léo BUISSON, Pierre COLOMBET, MMES Gwenaëlle CHAMPEIL, Véronique DE FERLUC, Christelle GUILLOUT, Sabine PERRINET, MM. Thierry DUR, Julien FAUCHER, Bernard LAGRANDE, Daniel LAVALADE, Maurice LEBOUTET, Eric PAULHAN, Pierre PETILLON, Philippe SAVIGNAT, Nicolas BALOT, Jean Pierre DUCHER, Alexandre GARNIER, Laurent GERALD, MMES Isabelle COUTY-VANDENBROUCKE, Honorine LALLET, MM. Jean Marie MIGNOT, Gino NARAIN, Jean Marc POURE, Jean Christophe ROMAND, Pascal THEILLET, Stéphane THEILLET, Régis VILLEGIER, Bernard GLANDUS, Emmanuel DEXET, Gaétan MOULY, Jean-Luc CELERIER, Jean-Luc LACHAUD, David MONS, Jacques QUICHAUD, Michel RAINAUD, Jean BETEMPS, Ludovic GATARD, MMES Yannick FAURE, Sylvie ROUX, Marylou DUVAL, MM. Didier CORDEAU, Gérard GRENIER, Michel ROCHE, Pascal LAPELLEGERIE, MME Séverine DUREISSEIX, MM. Alain CHAZELLE, Jean TRICARD, MMES Claudine CANDAS, Isabelle ROUGERIE, Christelle POULAIN, MM. Jean Louis DUBOIS, Alain SAUTOUR, Jacques FAURIOT, Régis DE SOLMS, David BEAUDOU, Jean Marie MASSY, Patrick JOUANNETAUD, Guy MONTET, Yannick MOURNETAS, Moïse BONNET, MME Aurélie BROWANG, MM. Bernard DEMOULINS, Jean Louis RIBET, Philippe MALITE, Julien QUINTANE, Jacques BARRY, Jean Bernard RIVASSEAU, Guillaume COQUET, Yoann RUFFEL, MME Sylvie GERMOND, MM. Pierre LALOI, Yannick LEFEVRE, Louis GALTIER, Hervé HEBRAS, MME Camille RICOUX-VIVES, MM Serge SOUBILEAU, Yves GAVINET, Bertrand DESBORDES, Christian LATOUILLE, MME Faustine LABALETTE, MM. André SOURY, Jean Claude LATHIERE, MME Gwenaëlle PAILLOT, MM. Raphaël RICHEFAL, Philippe BARRIERE, MMES Christine JEANJON, Laure DANGLA GENDREAU, MM. Bruno DESSANE, Pascal GAUTHIER, Yoan MASSIAS, Jean-Paul LONGUEUE, Jean Luc ANTOINE, **membres du Comité Syndical.**

Délégués excusés ou absents : MMES Laëtitia CALENDREAU, Nadine DECOUTY, MM. Jean-Noël BLANCHETON, Didier DELAVERGNAS, Alain FAVRAUD, Pierrick GOUTERON, Guillaume SARRE, Jacques MOIRAND, MME Laure COQUEL, MM. Damien DALLY, Patrick DELORD, Pierre JACQUES, Bernard DUCHASSAING, Jean Louis QUICHAUD, François LIONJAU, François BOISSERIE, Patrice CHAUVEL, Philippe GROLAUD, MME Justine CHAPUT, Gwladys LAVAUD, MM. Cédric THUILLIAS, Patrick ROUGERIE, Aymeric BROUSSAUD, Gaël DUFOURNEAU, Christophe MATHIEU, Franck LETOUX, Pierre DELHOUME, Eddy COIFFE, Pierre LAGRANGE, Hervé KEISER, Gino NARAIN, Sylvie ROUX **membres du Comité Syndical.**

Pouvoirs : M. Adrien DETRE à Yannick MOURNETAS, M. Pierre JACQUES à Jean-Marc POURE, M. Jacques MOIRAND à MME Sabine PERRINET, M. Pierre DELHOUME à M. Louis GALTIER, M. Pierre LAGRANGE à MME Laure DANGLA-GENDREAU, M. François LIONJAU à Michel RAINAUD, M. Guillaume SARRE à M. Emmanuel BAUDET, M. Bernard DUCHASSAING à MME Aurélie BROWANG et M. Jean-Louis QUICHAUD à M. Moïse BONNET.

Secrétaire de séance : M. Moïse BONNET.

DELIBERATION – COMITE SYNDICAL N°CS_2026-32

Séance du 19/05/2026

Délégation d'une partie des attributions du Comité Syndical au Bureau

Vu le Code Général des collectivités Territoriales et notamment son article L. 5211-10,

Considérant qu'il est nécessaire de délibérer concernant cette délégation permanente,

Considérant que pour la bonne marche du Syndicat, et pour permettre une parfaite continuité du service public, il importe de déléguer au Bureau une partie des attributions du Syndicat conformément à l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le rapport de présentation, valant exposé des motifs,

Après en avoir délibéré, le comité syndical à l'unanimité :

Article 1 : Décide que le Bureau reçoit les délégations suivantes pendant toute la durée du mandat et dans la limite des crédits inscrits au budget et des délibérations du Comité syndical, pour :

- S'agissant de l'administration générale :
 - ✓ Assister le Président pour la préparation des décisions présentées au Comité syndical,
 - ✓ Prendre les décisions de principe concernant la gestion du personnel relatives, notamment, aux transformations de postes dans le cadre de progression de carrières des agents (changement de grade, de catégorie), création ou renouvellement de poste, suppression de poste,
 - ✓ Approuver le règlement intérieur des agents et de ses modifications,
 - ✓ Approuver le règlement de formation des agents et de ses modifications,
 - ✓ Approuver le Document Unique Hygiène et Sécurité, ainsi que sa déclinaison en plans d'actions dont les conséquences ont été prévues au budget,
- S'agissant des affaires financières :
 - ✓ Etudier, négocier et fixer les conditions de réalisation de tous emprunts et couvertures associées, quelle que soit leur nature, dont le montant maximum est approuvé par le comité syndical lors des inscriptions budgétaires, ainsi que toute décision relative à leur gestion ultérieure (remboursements anticipés, réaménagement de la dette),
 - ✓ Solliciter les subventions les plus élevées possibles auprès de l'ensemble des Etablissements publics et privés intéressés et valider les plans de financement associés.

Article 2 : Précise que lors de chaque réunion de l'organe délibérant, le Président rendra compte des travaux du Bureau et des attributions exercées par délégation de l'organe délibérant.

VOTE

Pour : 106

Contre : -

Abstention : -

Ne prend pas part au vote : -

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Le Président du Syndicat,


VIENNE • BRIANCE • GORRE

Maurice LEBOUTET.

Le secrétaire de séance,


VIENNE • BRIANCE • GORRE

Moïse BONNET.

En application de l'ordonnance n°2021-13101 et du décret 2021-1311 du 07 octobre 2021, la présente délibération est exécutoire de plein droit à dater de sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département et de sa diffusion sur le site internet du Syndicat. En application des dispositions de l'article R. 421-1 du Code de Justice Administrative, cette délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans les deux mois qui suivent sa publication dématérialisée et sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département.

Dépôt électronique de la Préfecture le :

Diffusion sur le site internet du Syndicat le :

Envoyé en préfecture le 27/05/2026

Reçu en préfecture le 27/05/2026

Publié le

ID : 087-200080307-20260519-CS_2026_32-DE

27/05/2026

SYNDICAT MIXTE D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE VIENNE BRIANCE GORRE

DELIBERATION – COMITE SYNDICAL N°CS_2026-33

Séance du 19/05/2026

Délégation d'une partie des attributions du Comité Syndical au Président

NOMBRE DE MEMBRES			
Afférents	Présents	Pouvoirs	Votants
128	97	9	106

L'an deux mille vingt-six, le 19 mai, à 18 heures 30, l'Assemblée Délibérante du Syndicat Mixte d'Alimentation en Eau Potable VIENNE BRIANCE GORRE, dûment convoquée le 04 mai 2026, s'est réunie en session ordinaire à la salle Georges Bizet à BOSMIE L'AIGUILLE, sous la présidence de Monsieur Maurice LEBOUTET, Président Délégué du Syndicat,

Délégués présents : MME Marie Claude CHAMINADE, MM. Jean-Pierre GRANET, Philippe LACROIX, Emmanuel BAUDET, Jean Pierre BERGER, Jérôme BILLY, Thomas BOULESTEIX, Léo BUISSON, Pierre COLOMBET, MMES Gwenaëlle CHAMPEIL, Véronique DE FERLUC, Christelle GUILLOUT, Sabine PERRINET, MM. Thierry DUR, Julien FAUCHER, Bernard LAGRANDE, Daniel LAVALADE, Maurice LEBOUTET, Eric PAULHAN, Pierre PETILLON, Philippe SAVIGNAT, Nicolas BALOT, Jean Pierre DUCHER, Alexandre GARNIER, Laurent GERALD, MMES Isabelle COUTY-VANDENBROUCKE, Honorine LALLET, MM. Jean Marie MIGNOT, Gino NARAIN, Jean Marc POURE, Jean Christophe ROMAND, Pascal THEILLET, Stéphane THEILLET, Régis VILLEGER, Bernard GLANDUS, Emmanuel DEXET, Gaëtan MOULY, Jean-Luc CELERIER, Jean-Luc LACHAUD, David MONS, Jacques QUICHAUD, Michel RAINAUD, Jean BETEMPS, Ludovic GATARD, MMES Yannick FAURE, Sylvie ROUX, Marylou DUVAL, MM. Didier CORDEAU, Gérard GRENIER, Michel ROCHE, Pascal LAPELLEGERIE, MME Séverine DUREISSEIX, MM. Alain CHAZELLE, Jean TRICARD, MMES Claudine CANDAS, Isabelle ROUGERIE, Christelle POULAIN, MM. Jean Louis DUBOIS, Alain SAUTOUR, Jacques FAURIOT, Régis DE SOLMS, David BEAUDOU, Jean Marie MASSY, Patrick JOUANNETAUD, Guy MONTET, Yannick MOURNETAS, Moïse BONNET, MME Aurélie BROWANG, MM. Bernard DEMOULINS, Jean Louis RIBET, Philippe MALITE, Julien QUINTANE, Jacques BARRY, Jean Bernard RIVASSEAU, Guillaume COQUET, Yoann RUFFEL, MME Sylvie GERMOND, MM. Pierre LALOI, Yannick LEFEVRE, Louis GALTIER, Hervé HEBRAS, MME Camille RICOUX-VIVES, MM Serge SOUBILEAU, Yves GAVINET, Bertrand DESBORDES, Christian LATOUILLE, MME Faustine LABALETTE, MM. André SOURY, Jean Claude LATHIERE, MME Gwenaëlle PAILLOT, MM. Raphaël RICHEFAL, Philippe BARRIERE, MMES Christine JEANJON, Laure DANGLA GENDREAU, MM. Bruno DESSANE, Pascal GAUTHIER, Yoan MASSIAS, Jean-Paul LONGUEUE, Jean Luc ANTOINE, **membres du Comité Syndical.**

Délégués excusés ou absents : MMES Laëtitia CALENDREAU, Nadine DECOUTY, MM. Jean-Noël BLANCHETON, Didier DELAVERGNAS, Alain FAVRAUD, Pierrick GOUTERON, Guillaume SARRE, Jacques MOIRAND, MME Laure COQUEL, MM. Damien DALLY, Patrick DELORD, Pierre JACQUES, Bernard DUCHASSAING, Jean Louis QUICHAUD, François LIONJAU, François BOISSERIE, Patrice CHAUVEL, Philippe GROLAUD, MME Justine CHAPUT, Gwladys LAVAUD, MM. Cédric THUILLIAS, Patrick ROUGERIE, Aymeric BROUSSAUD, Gaël DUFOURNEAU, Christophe MATHIEU, Franck LETOUX, Pierre DELHOUME, Eddy COIFFE, Pierre LAGRANGE, Hervé KEISER, Gino NARAIN, Sylvie ROUX **membres du Comité Syndical.**

Pouvoirs : M. Adrien DETRE à Yannick MOURNETAS, M. Pierre JACQUES à Jean-Marc POURE, M. Jacques MOIRAND à MME Sabine PERRINET, M. Pierre DELHOUME à M. Louis GALTIER, M. Pierre LAGRANGE à MME Laure DANGLA-GENDREAU, M. François LIONJAU à Michel RAINAUD, M. Guillaume SARRE à M. Emmanuel BAUDET, M. Bernard DUCHASSAING à MME Aurélie BROWANG et M. Jean-Louis QUICHAUD à M. Moïse BONNET.

Secrétaire de séance : M. Moïse BONNET.

DELIBERATION – COMITE SYNDICAL N°CS_2026-33

Séance du 19/05/2026

Délégation d'une partie des attributions du Comité Syndical au Président

Le Comité Syndical,

Considérant qu'il est nécessaire de délibérer cette délégation permanente,

Considérant que pour la bonne marche du Syndicat, et pour permettre une parfaite continuité du service public, il importe de déléguer au Président une partie des attributions du Syndicat conformément à l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le rapport de présentation, valant exposé des motifs,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DECIDE :

Article 1 : Le Président reçoit les délégations suivantes pendant la durée de son mandat et dans la limite des crédits inscrits au budget et/ou des délibérations du Comité syndical, dans les domaines suivants :

■ **Marchés publics – Subventions – Participations financières et procédures conventionnelles :**

- ✓ Toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés, ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieure à 5% ;
- ✓ Déclarer sans suite les procédures de marchés publics,
- ✓ Prendre toute décision concernant l'adoption et le règlement de conventions nécessaires au fonctionnement courant de l'établissement public à intervenir avec des tiers ou avec d'autres collectivités ou établissements publics.
- ✓ Prendre toute décision relative aux servitudes à établir par convention entre le Syndicat et les tiers pour l'exercice de ses compétences, aux occupations du domaine public et du domaine privé de l'établissement public établies par convention ;
- ✓ Réaliser la passation des contrats d'assurance et l'acceptation des indemnités de sinistre ;

■ **Contentieux :**

- ✓ Fixer les rémunérations et régler les frais et honoraires des Avocats, Notaires, Huissiers de justice et Experts ;
- ✓ Régler les conséquences dommageables des incidents et accidents dans lesquels est impliqué le Syndicat ;
- ✓ Intenter au nom du Syndicat les actions en justice ou de défense du Syndicat dans les actions intentées contre lui devant les tribunaux de l'ordre administratif, civil ou pénal, et toutes instances judiciaires ou commissions consultatives existantes en droit français, pour tout recours engagé en première instance, appel ou cassation, ainsi que de valider les mémoires en défense ;

■ **Urbanisme :**

- ✓ Signer et déposer toutes les demandes de permis de construire ;
- ✓ Signer des arrêtés d'enquête publique après approbation du programme ou de l'opération, décidés par le Comité Syndical.

■ **Finances :**

- ✓ Toute décision concernant la réalisation des lignes de trésorerie ;
- ✓ Créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services du Syndicat ;
- ✓ Aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 € TTC ;
- ✓ Décider de mettre à la réforme tout bien et acter sa sortie du patrimoine du syndicat Vienne Briance Gorre
- ✓ Négocier et signer les promesses de vente et les actes de vente pour l'achat de terrains ou de bâtiments nécessaires au service public ;
- ✓ Engager en dépenses, dans la limite des crédits inscrits au budget, article 6257, des achats concernant des cadeaux, prix ou autres gratifications offerts par le Syndicat à l'occasion d'événements familiaux, d'événement liés à la carrière ou d'autres événements importants du personnel syndical, les délégués et couronnes ou gerbes mortuaires pour une personne ayant œuvré pour l'établissement public.

■ **Administration générale :**

- ✓ Acceptation de dons ou legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
- ✓ Conclusion et révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans.

DELIBERATION – COMITE SYNDICAL N°CS_2026-33

Séance du 19/05/2026

Délégation d'une partie des attributions du Comité Syndical au Président

- ✓ Autoriser, au nom du Syndicat, l'adhésion aux associations utiles à son objet et le renouvellement de l'adhésion aux associations dont il est membre ;
- ✓ Engager la saisine et la convocation de la Commission consultative des services publics locaux dans les conditions définies à l'article L. 1413-1 du CGCT ;
- **Ressources humaines :**
- ✓ Fixer les conditions de recrutement des agents non titulaires dans les conditions fixées par l'article 3-1 de la loi du 26 janvier 1984 pour remplacer des fonctionnaires momentanément indisponibles ;
- ✓ Fixer les conditions de recrutement des agents non titulaires à titre d'accroissement temporaire d'activité ou à titre saisonnier d'activité dans le respect des dispositions de l'article 3.1° et 2° de la loi du 26 janvier 1984 dans les conditions suivantes :
- ✓ accroissement temporaire d'activité (article 3.1°) pour une période de 12 mois maximum pendant une même période de 18 mois ;
- ✓ accroissement temporaire saisonnier d'activité (article 3.2°) : pour une période de 6 mois maximum pendant une même période de 12 mois ;
- ✓ Fixer l'indemnisation de stagiaires ;
- **Prendre toutes les décisions fréquentes et urgentes utiles au bon fonctionnement du Syndicat,**
Précise que ces délégations impliquent également la délégation des décisions relatives aux modifications, retrait, abrogation, résolution et résiliation des actes correspondants.
- **Signer tous les documents afférents aux décisions prises en vertu des délégations visées ci-dessus.**

Article 2 : Précise que lors de chaque réunion de l'organe délibérant, le Président rendra compte des attributions exercées par délégation.

VOTE
Pour : 106
Contre : -
Abstention : -
Ne prend pas part au vote : -

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Le Président du Syndicat,


SYNDICAT DES EAUX
VIENNE - BRIANCE - GORRE

Maurice LEBOUTET.

Le secrétaire de séance,


SYNDICAT DES EAUX
VIENNE - BRIANCE - GORRE

Moïse BONNET.

En application de l'ordonnance n°2021-13101 et du décret 2021-1311 du 07 octobre 2021, la présente délibération est exécutoire de plein droit à dater de sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département et de sa diffusion sur le site internet du Syndicat. En application des dispositions de l'article R.421-1 du Code de Justice Administrative, cette délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans les deux mois qui suivent sa publication dématérialisée et sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département.

Dépôt électronique de la Préfecture le :

Diffusion sur le site internet du Syndicat le :

Envoyé en préfecture le 27/05/2026

Reçu en préfecture le 27/05/2026

Publié le

ID : 087-200080307-20260519-CS_2026_33-DE

27/05/2026

**SYNDICAT MIXTE D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE
VIENNE BRIANCE GORRE**

DELIBERATION – COMITE SYNDICAL N°CS_2026-34

Séance du 19/05/2026

Indemnités de fonctions du président et des vice-présidents

NOMBRE DE MEMBRES			
Afférents	Présents	Pouvoirs	Votants
128	97	9	106

L'an deux mille vingt-six, le 19 mai, à 18 heures 30, l'Assemblée Délibérante du Syndicat Mixte d'Alimentation en Eau Potable VIENNE BRIANCE GORRE, dûment convoquée le 04 mai 2026, s'est réunie en session ordinaire à la salle Georges Bizet à BOSMIE L'AIGUILLE, sous la présidence de Monsieur Maurice LEBOUTET, Président Délégué du Syndicat,

Délégués présents : MME Marie Claude CHAMINADE, MM. Jean-Pierre GRANET, Philippe LACROIX, Emmanuel BAUDET, Jean Pierre BERGER, Jérôme BILLY, Thomas BOULESTEIX, Léo BUISSON, Pierre COLOMBET, MMES Gwenaëlle CHAMPEIL, Véronique DE FERLUC, Christelle GUILLOUT, Sabine PERRINET, MM. Thierry DUR, Julien FAUCHER, Bernard LAGRANDE, Daniel LAVALADE, Maurice LEBOUTET, Eric PAULHAN, Pierre PETILLON, Philippe SAVIGNAT, Nicolas BALOT, Jean Pierre DUCHER, Alexandre GARNIER, Laurent GERALD, MMES Isabelle COUTY-VANDENBROUCKE, Honorine LALLET, MM. Jean Marie MIGNOT, Gino NARAIN, Jean Marc POURE, Jean Christophe ROMAND, Pascal THEILLET, Stéphane THEILLET, Régis VILLEGER, Bernard GLANDUS, Emmanuel DEXET, Gaétan MOULY, Jean-Luc CELERIER, Jean-Luc LACHAUD, David MONS, Jacques QUICHAUD, Michel RAINAUD, Jean BETEMPS, Ludovic GATARD, MMES Yannick FAURE, Sylvie ROUX, Marylou DUVAL, MM. Didier CORDEAU, Gérard GRENIER, Michel ROCHE, Pascal LAPELLEGERIE, MME Séverine DUREISSEIX, MM. Alain CHAZELLE, Jean TRICARD, MMES Claudine CANDAS, Isabelle ROUGERIE, Christelle POULAIN, MM. Jean Louis DUBOIS, Alain SAUTOUR, Jacques FAURIOT, Régis DE SOLMS, David BEAUDOU, Jean Marie MASSY, Patrick JOUANNETAUD, Guy MONTET, Yannick MOURNETAS, Moïse BONNET, MME Aurélie BROWANG, MM. Bernard DEMOULINS, Jean Louis RIBET, Philippe MALITE, Julien QUINTANE, Jacques BARRY, Jean Bernard RIVASSEAU, Guillaume COQUET, Yoann RUFFEL, MME Sylvie GERMOND, MM. Pierre LALOI, Yannick LEFEVRE, Louis GALTIER, Hervé HEBRAS, MME Camille RICOUX-VIVES, MM Serge SOUBILEAU, Yves GAVINET, Bertrand DESBORDES, Christian LATOUILLE, MME Faustine LABALETTE, MM. André SOURY, Jean Claude LATHIERE, MME Gwenaëlle PAILLOT, MM. Raphaël RICHEFAL, Philippe BARRIERE, MMES Christine JEANJON, Laure DANGLA GENDREAU, MM. Bruno DESSANE, Pascal GAUTHIER, Yoan MASSIAS, Jean-Paul LONGUEUE, Jean Luc ANTOINE, **membres du Comité Syndical.**

Délégués excusés ou absents : MMES Laëtitia CALENDREAU, Nadine DECOUTY, MM. Jean-Noël BLANCHETON, Didier DELAVERGNAS, Alain FAVRAUD, Pierrick GOUTERON, Guillaume SARRE, Jacques MOIRAND, MME Laure COQUEL, MM. Damien DALLY, Patrick DELORD, Pierre JACQUES, Bernard DUCHASSAING, Jean Louis QUICHAUD, François LIONJAU, François BOISSERIE, Patrice CHAUVEL, Philippe GROLAUD, MME Justine CHAPUT, Gwladys LAVAUD, MM. Cédric THUILLIAS, Patrick ROUGERIE, Aymeric BROUSSAUD, Gaël DUFOURNEAU, Christophe MATHIEU, Franck LETOUX, Pierre DELHOUME, Eddy COIFFE, Pierre LAGRANGE, Hervé KEISER, Gino NARAIN, Sylvie ROUX **membres du Comité Syndical.**

Pouvoirs : M. Adrien DETRE à Yannick MOURNETAS, M. Pierre JACQUES à Jean-Marc POURE, M. Jacques MOIRAND à MME Sabine PERRINET, M. Pierre DELHOUME à M. Louis GALTIER, M. Pierre LAGRANGE à MME Laure DANGLA-GENDREAU, M. François LIONJAU à Michel RAINAUD, M. Guillaume SARRE à M. Emmanuel BAUDET, M. Bernard DUCHASSAING à MME Aurélie BROWANG et M. Jean-Louis QUICHAUD à M. Moïse BONNET.

Secrétaire de séance : M. Moïse BONNET.

DELIBERATION – COMITE SYNDICAL N°CS_2026-34

Séance du 19/05/2026

Indemnités de fonctions du président et des vice-présidents

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 5211-12 du Code général des collectivités territoriales, relatif aux indemnités de fonction des présidents et vice-présidents des établissements publics de coopération intercommunale

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les dispositions réglementaires relatives aux barèmes des indemnités de fonction des élus locaux applicables aux établissements publics de coopération intercommunale, telles qu'issues des textes réglementaires en vigueur ;

Concernant les indemnités de fonction des présidents et vice-présidents des syndicats de communes,

Considérant que le syndicat mixte fermé est assimilé, pour la détermination des indemnités de fonction, à un syndicat intercommunal dont la population de référence est comprise entre 100 000 et 199 999 habitants (population totale des communes membres) ;

Considérant qu'il appartient à l'organe délibérant de fixer le montant des indemnités de fonction dans la limite des taux maxima autorisés ;

Le Comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité :

Article 1 : fixe, en application des règles en vigueur, le taux et le montant mensuel et individuel des indemnités dues au Président et Vice-présidents comme suit :

Indice de base = Indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la *Fonction Publique*

Nombre Statut Taux sur la base de l'IB terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction publique

Nombre	Statut	Taux sur la base de l'IB terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction publique
1	Président	35,44 %
6	Vice-Président	17,72 %

Article 2 : dit que ces indemnités seront versées dès la date d'entrée en fonction des élus concernés, telle que fixée dans l'arrêté de délégation. Le montant des indemnités sera versé mensuellement et suivra les évolutions de la valeur du point d'indice de la fonction publique.

Article 3 : autorise Monsieur le Président à prendre les actes à intervenir pour assurer le versement de ces indemnités.

Article 4 : dit que les dépenses en résultant seront imputées sur les crédits ouverts à cet effet aux budgets 2026 et suivants., chapitre 65 de la section de fonctionnement.

VOTE
Pour : 106
Contre : -
Abstention : -
Ne prend pas part au vote : -

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Le Président du Syndicat,

SYNDICAT DES EAUX
VIENNE - BRIANCE - GORRE

Maurice LEBOUTET.

Le secrétaire de séance,

SYNDICAT DES EAUX
VIENNE - BRIANCE - GORRE

Moïse BONNET.

En application de l'ordonnance n°2021-13101 et du décret 2021-1311 du 07 octobre 2021, la présente délibération est exécutoire de plein droit à dater de sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département et de sa diffusion sur le site internet du Syndicat. En application des dispositions de l'article R.421-1 du Code de Justice Administrative, cette délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans les deux mois qui suivent sa publication dématérialisée et sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département.

Dépôt électronique de la Préfecture le :

Diffusion sur le site internet du Syndicat le :

Envoyé en préfecture le 27/05/2026

Reçu en préfecture le 27/05/2026

Publié le

ID : 087-200080307-20260519-CS_2026_34-DE

27/05/2026

SYNDICAT MIXTE D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE VIENNE BRIANCE GORRE

ANNEXE - DELIBERATION - COMITE SYNDICAL N°CS_2026-34

Séance du 19/05/2026

OBJET : Tableau récapitulatif de l'ensemble des indemnités de fonction allouées aux membres de l'assemblée délibérante – Article L 5211-12 du Code Général des Collectivités Territoriales

POPULATION TOTALE : 108 421 habitants

FONCTIONS	% DE L'INDEMNITE (ALLOUEE EN % DE L'INDICE BRUT TERMINAL DE LA FONCTION PUBLIQUE	Indemnité brute mensuelle
Président	35,44%	1 456,77 €
1 ^{er} Vice-Président	17,72%	728,38 €
2 ^{ème} Vice-Président	17,72%	728,38 €
3 ^{ème} Vice-Président	17,72%	728,38 €
4 ^{ème} Vice-Président	17,72%	728,38 €
5 ^{ème} Vice-Président	17,72%	728,38 €
6 ^{ème} Vice-Président	17,72%	728,38 €

Fait à AIXE-sur-VIENNE, le 19 mai 2026

Le Président du Syndicat,


SYNDICAT DES EAUX
VBG
VIENNE - BRIANCE - GORRE

Maurice LEBOUTET.

Le secrétaire de séance,


SYNDICAT DES EAUX
VBG
VIENNE - BRIANCE - GORRE

Moïse BONNET.

SYNDICAT MIXTE D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE VIENNE BRIANCE GORRE

DELIBERATION – COMITE SYNDICAL N°CS_2026-35

Séance du 19/05/2026

Désignation des délégués pour siéger à SYTEPOL

NOMBRE DE MEMBRES			
Afférents	Présents	Pouvoirs	Votants
128	97	9	106

L'an deux mille vingt-six, le 19 mai, à 18 heures 30, l'Assemblée Délibérante du Syndicat Mixte d'Alimentation en Eau Potable VIENNE BRIANCE GORRE, dûment convoquée le 04 mai 2026, s'est réunie en session ordinaire à la salle Georges Bizet à BOSMIE L'AIGUILLE, sous la présidence de Monsieur Maurice LEBOUTET, Président Délégué du Syndicat,

Délégués présents : MME Marie Claude CHAMINADE, MM. Jean-Pierre GRANET, Philippe LACROIX, Emmanuel BAUDET, Jean Pierre BERGER, Jérôme BILLY, Thomas BOULESTEIX, Léo BUISSON, Pierre COLOMBET, MMES Gwenaëlle CHAMPEIL, Véronique DE FERLUC, Christelle GUILLOUT, Sabine PERRINET, MM. Thierry DUR, Julien FAUCHER, Bernard LAGRANDE, Daniel LAVALADE, Maurice LEBOUTET, Eric PAULHAN, Pierre PETILLON, Philippe SAVIGNAT, Nicolas BALOT, Jean Pierre DUCHER, Alexandre GARNIER, Laurent GERALD, MMES Isabelle COUTY-VANDENBROUCKE, Honorine LALLET, MM. Jean Marie MIGNOT, Gino NARAIN, Jean Marc POURE, Jean Christophe ROMAND, Pascal THEILLET, Stéphane THEILLET, Régis VILLEGER, Bernard GLANDUS, Emmanuel DEXET, Gaétan MOULY, Jean-Luc CELERIER, Jean-Luc LACHAUD, David MONS, Jacques QUICHAUD, Michel RAINAUD, Jean BETEMPS, Ludovic GATARD, MMES Yannick FAURE, Sylvie ROUX, Marylou DUVAL, MM. Didier CORDEAU, Gérard GRENIER, Michel ROCHE, Pascal LAPELLEGERIE, MME Séverine DUREISSEIX, MM. Alain CHAZELLE, Jean TRICARD, MMES Claudine CANDAS, Isabelle ROUGERIE, Christelle POULAIN, MM. Jean Louis DUBOIS, Alain SAUTOUR, Jacques FAURIOT, Régis DE SOLMS, David BEAUDOU, Jean Marie MASSY, Patrick JOUANNETAUD, Guy MONTET, Yannick MOURNETAS, Moïse BONNET, MME Aurélie BROWANG, MM. Bernard DEMOULINS, Jean Louis RIBET, Philippe MALITE, Julien QUINTANE, Jacques BARRY, Jean Bernard RIVASSEAU, Guillaume COQUET, Yoann RUFFEL, MME Sylvie GERMOND, MM. Pierre LALOI, Yannick LEFEVRE, Louis GALTIER, Hervé HEBRAS, MME Camille RICOUX-VIVES, MM Serge SOUBILEAU, Yves GAVINET, Bertrand DESBORDES, Christian LATOUILLE, MME Faustine LABALETTE, MM. André SOURY, Jean Claude LATHIERE, MME Gwenaëlle PAILLOT, MM. Raphaël RICHEFAL, Philippe BARRIERE, MMES Christine JEANJON, Laure DANGLA GENDREAU, MM. Bruno DESSANE, Pascal GAUTHIER, Yoan MASSIAS, Jean-Paul LONGEQUEUE, Jean Luc ANTOINE, **membres du Comité Syndical.**

Délégués excusés ou absents : MMES Laëtitia CALENDREAU, Nadine DECOUTY, MM. Jean-Noël BLANCHETON, Didier DELAVERGNAS, Alain FAVRAUD, Pierrick GOUTERON, Guillaume SARRE, Jacques MOIRAND, MME Laure COQUEL, MM. Damien DALLY, Patrick DELORD, Pierre JACQUES, Bernard DUCHASSAING, Jean Louis QUICHAUD, François LIONJAU, François BOISSERIE, Patrice CHAUVEL, Philippe GROLAUD, MME Justine CHAPUT, Gwladys LAVAUD, MM. Cédric THUILLIAS, Patrick ROUGERIE, Aymeric BROUSSAUD, Gaël DUFOURNEAU, Christophe MATHIEU, Franck LETOUX, Pierre DELHOUME, Eddy COIFFE, Pierre LAGRANGE, Hervé KEISER, Gino NARAIN, Sylvie ROUX **membres du Comité Syndical.**

Pouvoirs : M. Adrien DETRE à Yannick MOURNETAS, M. Pierre JACQUES à Jean-Marc POURE, M. Jacques MOIRAND à MME Sabine PERRINET, M. Pierre DELHOUME à M. Louis GALTIER, M. Pierre LAGRANGE à MME Laure DANGLA-GENDREAU, M. François LIONJAU à Michel RAINAUD, M. Guillaume SARRE à M. Emmanuel BAUDET, M. Bernard DUCHASSAING à MME Aurélie BROWANG et M. Jean-Louis QUICHAUD à M. Moïse BONNET.

Secrétaire de séance : M. Moïse BONNET.

DELIBERATION – COMITE SYNDICAL N°CS_2026-35

Séance du 19/05/2026

Désignation des délégués pour siéger à SYTEPOL

Monsieur le Président rappelle au comité syndical que le Syndicat Mixte d’Alimentation en Eau Potable VIENNE BRIANCE GORRE adhère au SYTEPOL (Syndicat de Transport d’Eau Potable de l’Ouest de Limoges) depuis le 1er janvier 2011 (arrêté préfectoral du 17 décembre 2010).

Il convient dès lors, en application de l’article 3.1 des statuts du SYTEPOL, portant sur la composition du comité syndical, d’élire au sein de notre Syndicat quatre délégués titulaires et quatre délégués suppléants pour le représenter au sein de cette instance.

Conformément aux textes en vigueur et notamment ceux du Code Général des Collectivités Territoriales, l’élection doit avoir lieu au scrutin uninominal à bulletin secret majoritaire à trois tours si nécessaire.

Considérant que par dérogation prévue à l’article 10 de la loi n°2020-760 du 22/06/2020, l’organe délibérant d’un établissement public de coopération intercommunale peut décider, à l’unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations des délégués au sein des syndicats mixtes mentionnées à l’article L5711-1,

Considérant qu’après avoir recueilli le nom des candidats, les membres du Comité Syndical décident à l’unanimité, de voter à main levée,

Le Comité Syndical, après délibération,

Article 1 : décide à l’unanimité de ne pas procéder au vote à bulletin secret,

Article 2 : désigne à l’unanimité les délégués du Syndicat Vienne Briance Gorre au syndicat mixte de transport d’eau potable de l’ouest de Limoges (SYTEPOL) dont la liste suit :

1er délégué titulaire :

M. Maurice LEBOUTET, délégué titulaire de la Communauté de Communes du Val de Vienne ;

2ème délégué titulaire :

M. Pascal THEILLET, délégué titulaire de la Communauté Urbaine Limoges Métropole ;

3ème délégué titulaire :

M. Christian LATOUILLE, délégué titulaire de la commune de Saint Hilaire Bonneval ;

4ème délégué titulaire :

M. Jean Christophe ROMAND, délégué titulaire de la Communauté Urbaine de Limoges Métropole.

1er délégué suppléant :

M. Pascal GAUTHIER, délégué titulaire de la commune de Saint Yrieix la Perche ;

2ème délégué suppléant :

M. André SOURY, délégué titulaire de la commune de Saint Laurent sur Gorre ;

3ème délégué suppléant :

M. Alexandre GARNIER, délégué titulaire de la Communauté Urbaine Limoges Métropole ;

4ème délégué suppléant :

M. Jean Louis DUBOIS, délégué titulaire de la commune de Magnac Bourg.

VOTE

Pour : 106

Contre : -

Abstention : -

Ne prend pas part au vote : -

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Le Président du Syndicat,


SYNDICAT DES EAUX
VIENNE BRIANCE GORRE
Maurice LEBOUTET.

Le secrétaire de séance,


SYNDICAT DES EAUX
VIENNE BRIANCE GORRE
Moïse BONNET.

En application de l'ordonnance n°2021-13101 et du décret 2021-1311 du 07 octobre 2021, la présente délibération est exécutoire de plein droit à dater de sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département et de sa diffusion sur le site internet du Syndicat. En application des dispositions de l'article R.421-1 du Code de Justice Administrative, cette délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans les deux mois qui suivent sa publication matérialisée et sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département.

Dépôt électronique de la Préfecture le :

Diffusion sur le site internet du Syndicat le :

Envoyé en préfecture le 27/05/2026

Reçu en préfecture le 27/05/2026

Publié le

ID : 087-200080307-20260519-CS_2026_35-DE

27/05/2026